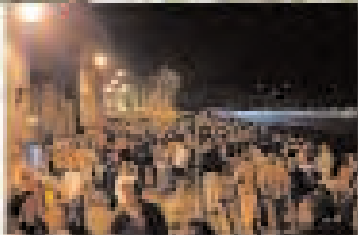
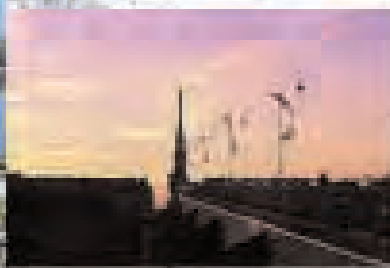
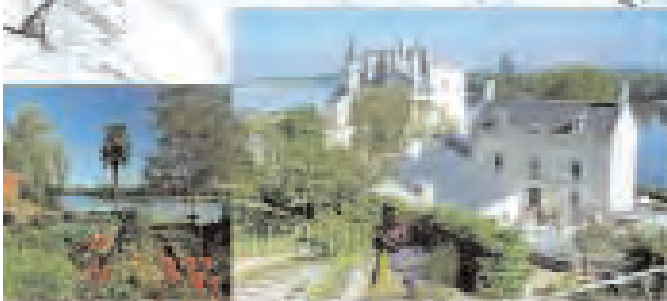


2

Les **cahiers**

du Val de Loire-patrimoine mondial



Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire

Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL





Chamont-sur-Loire (41)





sommaire

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

3

Paysages et patrimoine mondial de l'UNESCO	4
Paysages et enjeux	6
Paysages et territoires	10
1 - Le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées	
2 - Le grand paysage du Val	
3 - Les villes et les villages	
Paysages et politiques publiques	18
Paysages et projets	24
Paysages et recueil d'expériences	27
Paysages et environnement juridique	<i>en annexes</i>

Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire

Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie

La mission Val de Loire remercie tous les membres du Groupe de travail «Paysages du Val de Loire» pour la qualité de leur implication dans la réalisation du référentiel «Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire» ainsi que Norbert Baron, auteur d'une étude sur «les outils de protection et de gestion du Val de Loire, paysage culturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO», Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement, École des Mines de Paris, septembre 2003.



paysage et patrimoine mondial

4

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

Le 30 novembre 2000, la Communauté internationale a inscrit le Val de Loire, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de ses paysages culturels vivants.

Le Val de Loire est le site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Le territoire s'étend sur une longueur de 280 km depuis Sully-sur-Loire en région Centre jusqu'à Chalonnes-sur-Loire en région Pays de la Loire. Il concerne 2 régions, 4 départements, 6 agglomérations, 11 pays, 1 parc naturel régional, 160 communes et accueille une population de plus d'un million d'habitants.

Cette reconnaissance internationale signifie que les paysages culturels du Val de Loire témoignent, de façon authentique et intègre « d'une valeur universelle exceptionnelle dont la perte serait irremplaçable pour la mémoire collective de l'Humanité ».

Plus qu'un aboutissement, cette distinction doit être le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du Val de Loire dans le respect de son intégrité patrimoniale pour faire vivre et partager la valeur universelle de nos paysages culturels.

Les collectivités publiques du site, signataires de la charte d'engagement « Val de Loire – patrimoine mondial » sont, dans le cadre de leurs compétences respectives, les partenaires de l'État vis-à-vis de l'UNESCO dans l'exercice du respect des termes de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le groupe de travail comprend des représentants des services déconcentrés de l'État (ministère de l'écologie et du développement durable et ministère de la culture et de la Communication, des services) de l'administration territoriale (services techniques des conseils régionaux, généraux et de communautés d'agglomération, des universités et écoles supérieures de paysages) des établissements publics et syndicats mixtes (le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et l'agence de l'eau Loire-Bretagne -équipe pluridisciplinaire), des opérateurs de l'aménagement (CAUE, agences d'urbanisme et de développement) des conservatoires du patrimoine naturel, des associations environnementales et des chambres consulaires.



Jardin de Loire (37)

Un référentiel, pour qui ? pourquoi ?

Cette brochure d'information s'adresse à tous les acteurs publics et privés, gestionnaires et/ou développeurs concernés par l'inscription du site.

Que sont les valeurs paysagères « patrimoine mondial » du Val de Loire ? Comment sont-elles prises en compte dans les projets de protection et de valorisation du territoire ? Quelles formes de développement soutenir pour préserver ces valeurs reconnues comme remarquables par la communauté internationale ?

S'engager au nom du patrimoine mondial, c'est contribuer, à la fois, à enrichir le cadre de vie en se fondant sur l'identité des lieux et à innover en matière de concertation, d'expertise et de mise en œuvre. L'objectif de ce document est de proposer des premiers repères pour répondre à cet engagement d'excellence et les illustrer par des actions réalisées ou en cours de réalisation.

Ce document restitue un travail de concertation et d'expertise mené par la Mission Val de Loire avec les réseaux professionnels chargés de la gestion des paysages du Val de Loire, rassemblés dans un groupe de travail du Comité de développement.

Muraille de Bou (45)

Montsoreau (49)



Cour St Benoît
Abbaye royale de Fontevraud (49)



Cour-sur-Loire (41)

paysages et enjeux

6

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

Les enjeux d'un paysage culturel vivant

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO consacre le Val de Loire comme un « monument de nature et de culture » : au-delà de ses châteaux, ses jardins, ses coteaux troglodytes, ses ports, ses villes, le Val de Loire témoigne de la permanence d'une culture fluviale, d'une adaptation constante de l'activité humaine, d'un « savoir-vivre » en lien avec le fleuve.

Le choix de l'inscription d'un territoire aussi vaste au titre des paysages culturels vivants est significatif d'une évolution importante en matière de protection et de valorisation des sites UNESCO : en plus de la dimension patrimoniale d'un site, il convient désormais d'insister sur le lien de l'homme avec son environnement physique, culturel, économique et social. L'inscription prend en compte la totalité des paysages, remarquables et ordinaires, dans une même approche globale et intégrée du territoire.

C'est le sens de la notion de « paysage culturel vivant » adoptée par le Comité international du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992 comme catégorie d'identification d'un bien au même titre qu'un bien strictement naturel ou qu'un bien essentiellement culturel.

Toujours construit, le plus souvent entretenu, le paysage est le fruit de l'activité humaine passée et présente. Il est le bien commun d'une collectivité, il porte l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Le paysage est la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Les valeurs paysagères « patrimoine mondial » du Val de Loire

Le Val de Loire est une aire culturelle majeure de rencontres entre la zone méditerranéenne - l'Italie et l'Espagne - et l'Europe du Nord - les Flandres en particulier. Ces pays ont vu émerger, à la Renaissance, la notion de paysage comme organisation de l'espace et de la nature par l'homme et le Val de Loire, dans ses représentations artistiques, a contribué à ériger le paysage en modèle esthétique.

L'UNESCO a reconnu au paysage culturel du Val de Loire une valeur universelle consacrant l'héritage de la Renaissance et du siècle des Lumières ainsi que celui d'une anthropisation fine, construite sur plus de deux millénaires d'histoire entre l'homme et son environnement, qui a généré les paysages comptant parmi les plus esthétiques car les plus aboutis.

L'authenticité du paysage culturel du Val de Loire tient dans sa capacité à se renouveler et à s'adapter tout en ayant su préserver, au fil des siècles, les patrimoines civils et religieux ainsi que les grands équilibres environnementaux qui font l'exceptionnelle qualité de ce site.

La pointe (49)



Croix de Guilly (45)

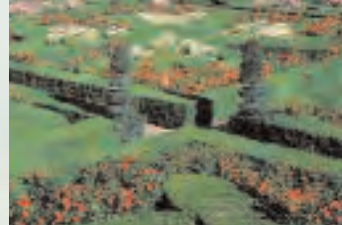
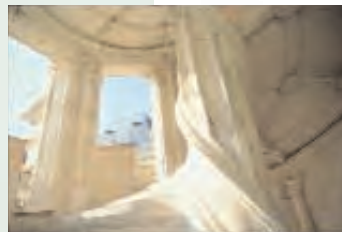
Les paysages du Val de Loire

Louis-Marie COYAUD, Géographe,
Professeur des Universités,
co-rédacteur du dossier d'inscription du Val de Loire

Tout paysage de vieille humanisation est culturel: il traduit le savoir-faire des hommes pour se nourrir en gérant les ressources du milieu selon leurs besoins et leurs moyens. Ainsi se combinent des modèles culturels souvent élitistes à des schémas d'action qui touchent toutes les catégories d'habitants.

Des premiers relèvent en Val de Loire les renaissances successives qui, des carolingiens à l'époque actuelle en passant par les XV^e et XVI^e siècles en particulier, traduisent dans l'architecture, les arts plastiques, la littérature, la musique, voire les jardins, des influences multiples qui deviennent matériaux de création. Des seconds, on retiendra les caractères paysagers liés au fleuve, à la pierre, à la vigne et au jardin. Toutes les classes de la société ont affaire avec la Loire pour s'en défendre ou s'en enrichir. Tous construisent de tuffeau et d'ardoise après avoir creusé le coteau pour s'y installer. De même le vignoble est-il un paysage éminemment humanisé, le produit s'adresse à tous: clercs, princes, bourgeois ou paysans en ont fait un élément de civilisation. Enfin, le jardin a trouvé en Val de Loire une de ses terres d'élection, et depuis le XV^e siècle qui voit s'acclimater les premiers apports d'Italie, un véritable laboratoire de création du «jardin à la française» puis d'introduction des végétaux ornementaux exotiques.

Même si aucun de ces éléments n'est exceptionnel -sinon, et souvent, dans son approche de la perfection- ce qui manifeste l'originalité de ces paysages c'est l'alliance de quatre faits dans leur composition, leur genèse, leur devenir, leur évolution dans un cadre historique particulièrement riche d'échanges. En cela, le Val de Loire est exemplaire du rôle du fleuve, de la pierre, de la vigne et du jardin dans la composition et l'harmonie de ses paysages.





paysages et enjeux

8

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

Définir une stratégie paysagère en Val de Loire

L'objectif est perpétuer cet équilibre multiséculaire entre conservation des qualités du site et adaptation aux attentes et besoins de ses collectivités, des habitants ainsi que de leurs visiteurs. Il s'agit d'optimiser les modes d'aménagement en combinant impératifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans une perspective de développement durable.

La Convention européenne du paysage distingue trois formes d'intervention :

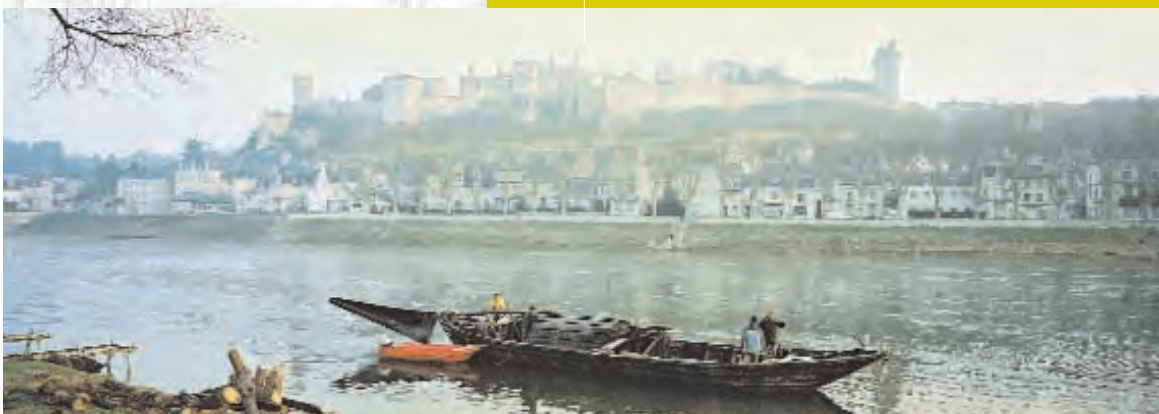
- la protection des lieux les plus significatifs d'une identité patrimoniale ;
- l'aménagement des paysages pour un développement durable ;
- la conception de nouveaux paysages qui perpétuent « l'esprit des lieux » en s'inscrivant dans la continuité du territoire.

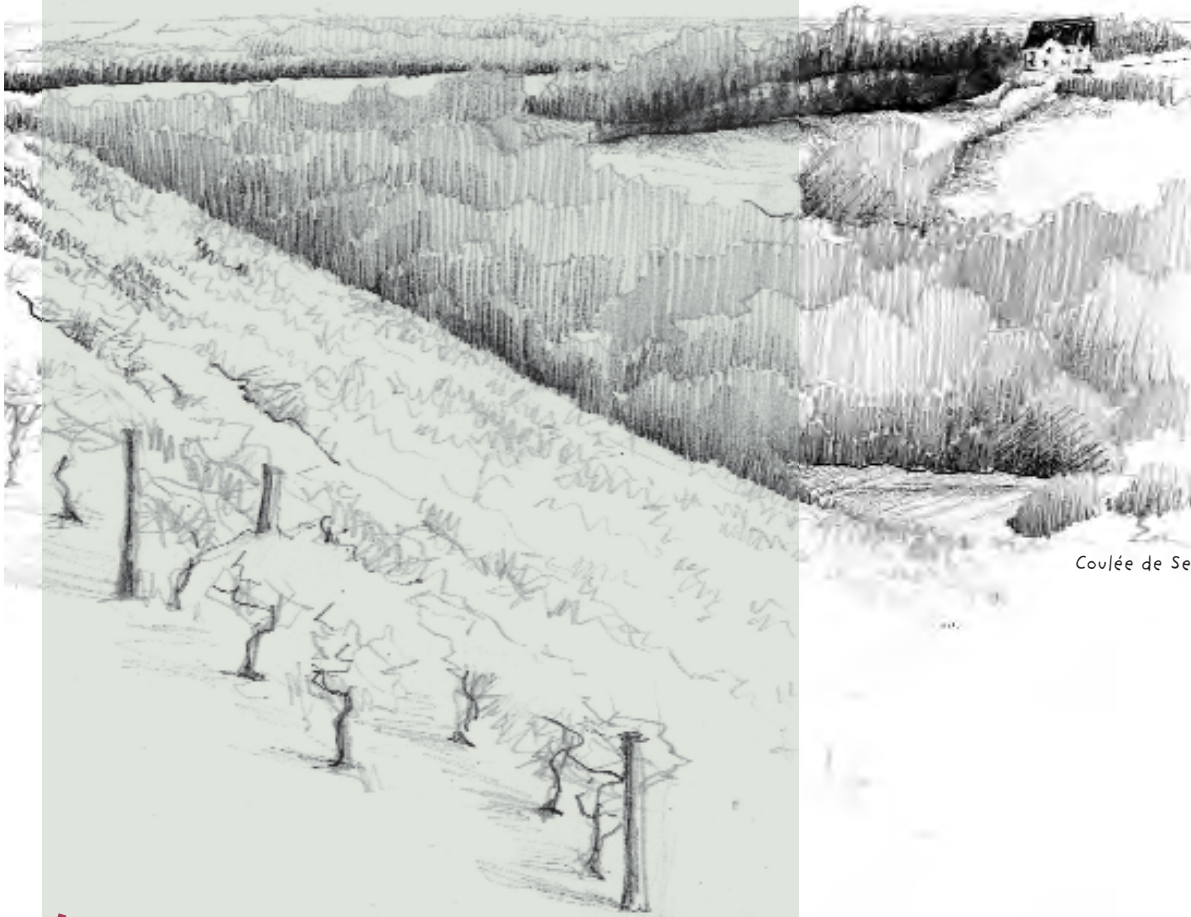
Vivre et faire vivre nos paysages, c'est définir des principes communs de gestion du territoire fondés sur la connaissance et l'appropriation de la totalité de nos paysages dans leurs dimensions remarquables et plus ordinaires.

Ce référentiel constitue une première étape d'une démarche paysagère du site, indispensable pour :

- qualifier le cadre de vie en assurant le meilleur niveau d'équipements et de services, en évitant la standardisation des aménagements et en favorisant la créativité dans la conception de nouveaux espaces et de nouveaux édifices ;
- favoriser une attractivité touristique respectueuse des territoires dont les valeurs patrimoniales et paysagères sont devenues des valeurs socio-économiques essentielles pour le tourisme, les loisirs de proximité et le cadre de vie des résidents ;
- garantir un développement pérenne, la qualité paysagère étant directement liée à l'équilibre entre besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Chinon (37)



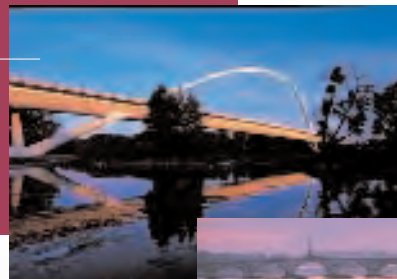


Coulée de Serrant (49)

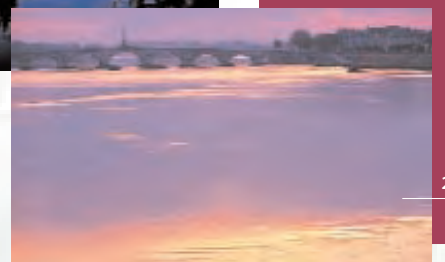
La Convention européenne du paysage entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2004, distingue trois formes d'intervention :

- 1 - La protection des lieux les plus significatifs d'une identité patrimoniale :
« Les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs d'un paysage, justifiés par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine »
- 2 - L'aménagement des paysages pour un développement durable :
« Les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. »
- 3 - La conception de nouveaux paysages adaptés aux attentes des usagers :
« Les actions d'étude, de conception et de construction de nouveaux paysages répondant aux aspirations des populations concernées, ces actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ».

3



2



1



paysages et territoires

10

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

Le territoire des Ligériens

Le site UNESCO du Val de Loire concerne 160 communes riveraines de la Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49). Ce corridor fluvial est composé d'une succession d'entités géographiques, le Val d'Orléans, le Val blésois, le Val et les Varennes de Touraine, la Vallée d'Anjou et la Corniche angevine, unies par la Loire d'un point de vue topographique et historique. Ce lien est si fort que les populations orléanaises, blésoises, tourangelles et angevines se définissent comme *ligériennes* (du nom latin de la Loire, *Liger*).

Une mosaïque de paysages

Le site Val de Loire-patrimoine mondial est composé d'une mosaïque de paysages au fil de la Loire dont la connaissance fait l'objet de nombreuses études et expertises et atlas paysagers départementaux.

Des enjeux de protection et de mise en valeur apparaissent à l'échelle du fleuve, de son val et des villes et villages implantés le long de son cours. À l'échelle du site Val de Loire-patrimoine mondial, trois types de territoires sont distingués :

- le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées ;
- le Grand paysage du Val ;
- les villes et les villages.

Le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées



Le grand paysage du Val



Les villes et les villages



Saumur (49)

La géologie et les paysages en Val de Loire

JP. Leprêtre et P. Nehlig – BRGM

Le Val de Loire évoque des paysages particuliers, identifiables par des formes de relief, des types de végétation, des modes de construction, une couleur de terre, des lignes d'horizons. Selon l'échelle d'observation, selon la topographie, selon la culture de chacun, on y verra soit surtout la végétation, la part de l'homme ou du climat, ou encore le relief. Mais la composante essentielle de ces paysages, celle dont l'appréhension est souvent la plus difficile, est celle de la géologie. C'est bien elle qui prédomine dès que le recul est suffisant ou que la topographie est accidentée. Sources de matériaux et d'énergie, favorisant ou pénalisant la mise en culture, c'est aussi la nature du sous-sol qui conditionne l'implantation humaine et le développement de l'habitat. C'est pourquoi la nature géologique du sous-sol est un élément essentiel à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

La Loire dans son parcours entaille de nombreuses formations géologiques dont les résistances à l'altération engendrent des paysages très variés, plaines, corniches...

Ainsi la nature du sous-sol :

- **détermine** largement les paysages physiques : l'érosion plus ou moins accentuée des roches est à l'origine des plateaux, escarpements, coteaux, terrasses et plaines, ce sont des supports morphologiques diversifiés de l'occupation des sols et des activités humaines ;
- **influence** les variations de débit du fleuve et ses relations avec les eaux souterraines à l'origine d'une dissolution des couches calcaires pouvant

générer un réseau de karsts (avens, dolines, grottes), déstabilisateurs du lit du fleuve ou de ses digues ;

- **construit** le bassin versant à partir de ces éléments morphologiques et hydrauliques (fleuve, rivière, eau souterraine). Ce bassin versant, souvent caractérisé par des activités humaines et des biotopes particuliers, est généralement considéré comme l'espace le plus pertinent à étudier, notamment l'évolution de la qualité des eaux, l'importance des réserves en eau et les pratiques agricoles à mettre en place fournit les matériaux utilisés pour le « bâti » et les ressources minérales,
- **engendre**, à travers l'érosion des terrains, la formation d'alluvions souvent remobilisées ou stabilisées, ces dernières renferment alors des vestiges de l'histoire humaine. L'analyse précise des dépôts des lits des rivières et de leur succession dans le temps permet de reconstituer les anciens lits de la Loire et de ses affluents.

Par ailleurs, les différents inventaires menés à l'échelle départementale et concernant soit les risques naturels (cavités souterraines, mouvements de terrain, aptitude des sols aux phénomènes de dessiccation entraînant d'importants désordres dans le bâti), soit les anciens sites industriels, soit les zones inondables par remontées de nappes sont autant d'informations qu'il convient de prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour une gestion durable des territoires.



Turquant (49)



paysages et territoires

12

1 - le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées

« L'espace public Loire »

Le premier et le plus fort des territoires ligériens, c'est la Loire qui, de propriété domaniale de l'État, est en train de se réappropriier son statut d'espace public. Cette évolution est un des résultats de l'attention portée au fleuve depuis une dizaine d'années par l'État dans le cadre du Programme inter-régional Loire Grandeur Nature et par les acteurs associatifs de protection de l'environnement.

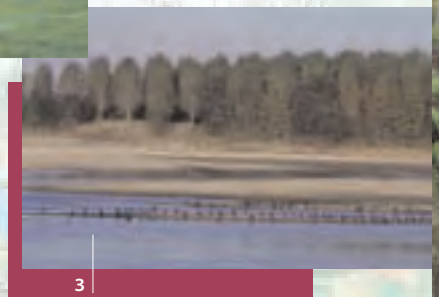
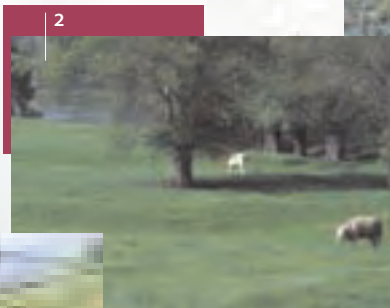
En qualité d'espace public, la Loire est, à la fois, un élément fort d'identification et d'image ainsi qu'un élément de conciliation, déterminant pour une mise en commun de valeurs de gestion et de développement. Enfin et surtout, la géographie physique du fleuve est une des composantes majeures de la morphologie des sites urbains et des villages qui ponctuent son cours.

Réhabiliter une culture du fleuve

La réhabilitation d'une culture du fleuve demande de privilégier une gestion environnementale des zones humides et de soutenir des activités permettant l'entretien des paysages de prairies alluviales. La qualité de gestion des écosystèmes ligériens est un atout majeur de l'authenticité et de l'intégrité des paysages de Loire.

Cette réhabilitation demande le maintien des accès publics au fleuve et une vigilance accrue pour éviter la fermeture des paysages fluviaux en maîtrisant les végétalisations spontanées et les plantations volontaires dans le lit mineur.

Une culture vivante du fleuve demande, enfin, de pouvoir parcourir la Loire, de ne plus la considérer comme un obstacle à certains types de déplacements et de circulation. La réhabilitation des ports, cales et quais, éléments patrimoniaux, comme espaces publics, lieux de promenade, de loisirs et d'activités touristiques constitue une action des collectivités locales intéressante à soutenir.



Abbaye de Sainte-Maure et
Saint-Mathurin-sur-Loire (49)

Le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées :
Les priorités d'action pour réhabiliter une culture du fleuve comprennent :

- 1 - la gestion des zones humides ;
- 2 - l'entretien des paysages de prairies ;
- 3 - le maintien des accès au fleuve ;
- 4 - la maîtrise des végétalisations spontanées et plantations dans le lit du fleuve.

Combleux (45)



paysages et territoires

2 - le grand paysage du Val

14

L'image

« Val de Loire-patrimoine mondial »

Les paysages ligériens présentent des équilibres de composition et une richesse patrimoniale - naturelle et bâtie - qui font du Val de Loire, un paysage culturel fluvial parmi les plus esthétiques au monde.

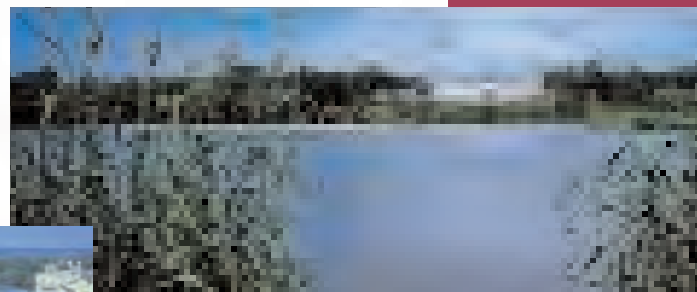
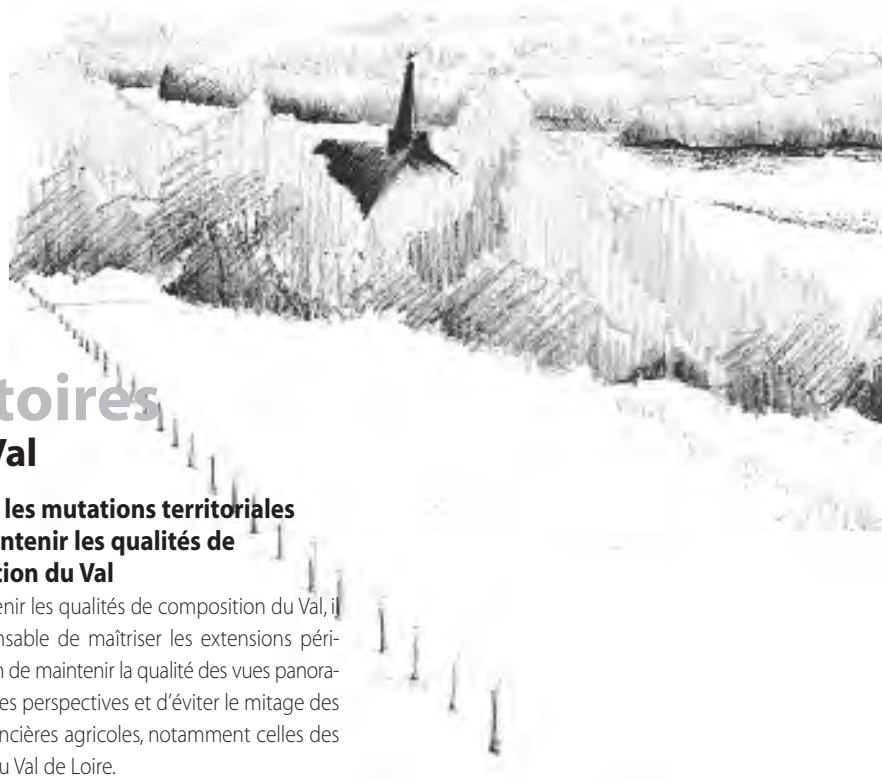
Outre la configuration naturelle exceptionnelle des lieux - dimensions de la vallée, largeur du lit mineur, harmonie des couleurs, spécificité de la lumière - les traits parmi les plus structurants de ce grand paysage sont :

- les vues panoramiques sur le fleuve et les perspectives transversales qui se répondent d'une rive à l'autre;
- les grandes unités agricoles et forestières des coteaux qui constituent des coupures visuelles rythmant le grand paysage;
- les fronts urbains de Loire, espaces linéaires bâtis implantés le long du fleuve, en pied ou dans le coteau sous la forme d'habitat troglodyte, le plus souvent dominés par les expressions monumentales des châteaux du Val de Loire;
- les ouvrages civils de protection (levées), d'équipement (quais, cales, duits, épis) et de franchissement du fleuve.

Encadrer les mutations territoriales pour maintenir les qualités de composition du Val

Pour maintenir les qualités de composition du Val, il est indispensable de maîtriser les extensions péri-urbaines afin de maintenir la qualité des vues panoramiques et des perspectives et d'éviter le mitage des emprises foncières agricoles, notamment celles des vignobles du Val de Loire.

Garantir la pérennité de cette composition, c'est, aussi, requalifier les espaces dégradés et les aménagements mal maîtrisés, veiller à l'intégration des infrastructures par une qualité du traitement des ouvrages et de leurs abords et prendre en compte l'impact des infrastructures dans l'organisation des paysages.





Panorama de Candes-Saint-Martin (37)

Le grand paysage du Val : l'image «Val de Loire-patrimoine mondial»

Les priorités d'action pour encadrer les
mutations territoriales :

- 1 - la préservation des vues et
des perspectives ;
- 2 - le maintien des grandes unités agricoles
et forestières ;
- 3 - la maîtrise de l'expansion péri-urbaine ;
- 4 - l'intégration des grandes infrastructures.



La confluence entre la Maine et la Loire (49)



Amboise (37)

paysages et territoires

3 - les villes et les villages

16

Les entrées de villes et espaces publics

Le Val de Loire est un paysage fluvial ponctué de lieux d'échange et de commerce dont certains sont devenus des sites majeurs, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et aux abords immédiats, Chinon et Angers.

A l'échelle du site UNESCO, il apparaît essentiel de restituer la continuité de cette identité ligérienne en portant une attention particulière au traitement des espaces publics urbains (rues, places, parcs) et péri-urbains (entrées de villes, de bourgs et de villages): restituer une lisibilité patrimoniale des lieux, veiller à la cohérence de traitement de ces espaces à partir de références de couleurs, de matériaux et de végétaux et renforcer les circulations douces -piétonne et cycliste, notamment en traversée de cœurs de villages.

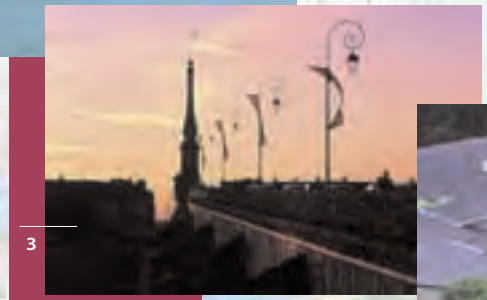
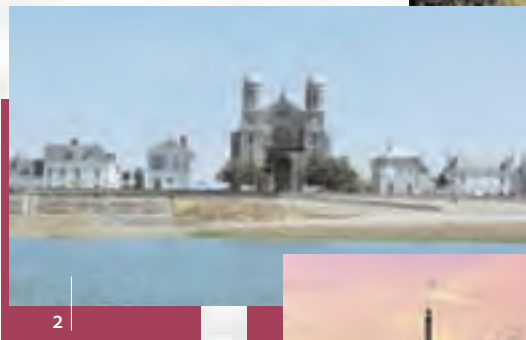
Cet effort qualitatif s'accompagne d'une attention particulière aux équipements de ces espaces publics en matière d'éclairage, de mobilier et de publicité extérieure.

Mettre en scène l'élément «Loire»

Le végétal est essentiel pour qualifier les espaces publics. En continuité de la tradition des grands parcs du XIX^e siècle, les extensions des villes ligériennes s'organisent autour de vastes parcs péri-urbains: le projet orléanais «Parc de Loire», le projet blésois «Parc des Mées», le projet tourangeau «de méridienne verte et de pont végétal», le projet chinonais de reconquête de la Vienne et de ses berges et le projet angevin du «Parc Balzac».

Les espaces envisagés ou/et aménagés sont des lieux où le végétal se conjugue avec le fleuve, ses rives, ses quais, ses zones humides. Les extensions urbaines les plus spectaculaires mettent en scène l'élément naturel «Loire». Les villes retrouvent un fleuve longtemps oublié et transforment les rives en espaces patrimoniaux de loisirs et de promenade.

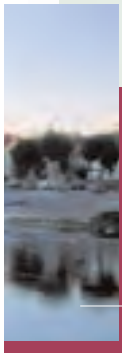
L'attention portée aux espaces publics est fondamentale car ces espaces représentent les lieux d'innovation et d'expérimentation des paysages d'excellence du Val de Loire de demain.



Les villes et les villages : les entrées et les espaces publics

Les priorités d'action pour mettre en scène
l'élément « Loire » :

- 1 - la réhabilitation des ports, cales et quais ;
- 2 - la lisibilité patrimoniale des lieux ;
- 3 - l'identité ligérienne de traitement
des espaces publics ;
- 4 - le maintien des végétaux dans
les espaces urbains.



1



4

Pont Wilson à Tours (37)

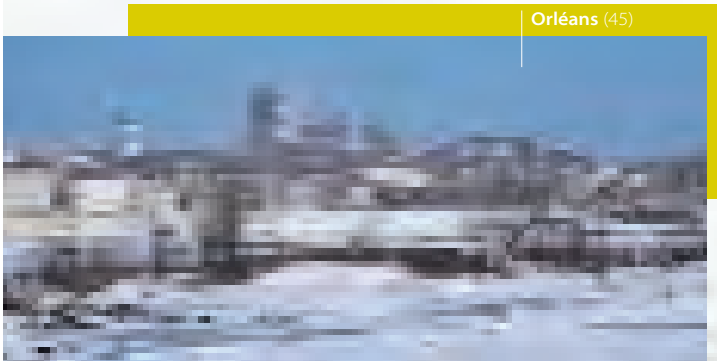


paysages et politiques publiques

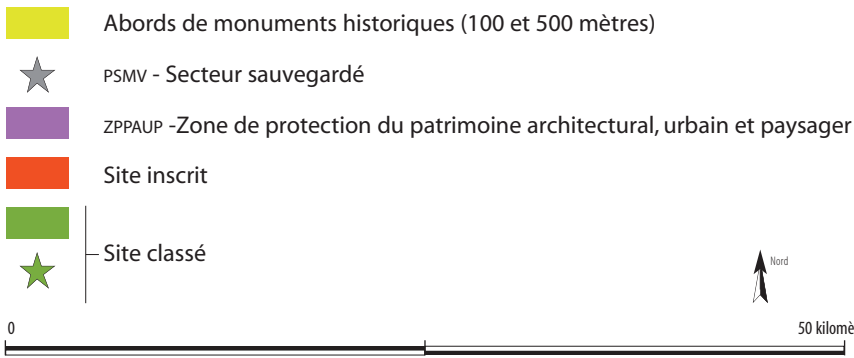
vivre et faire vivre les paysages du val de loire



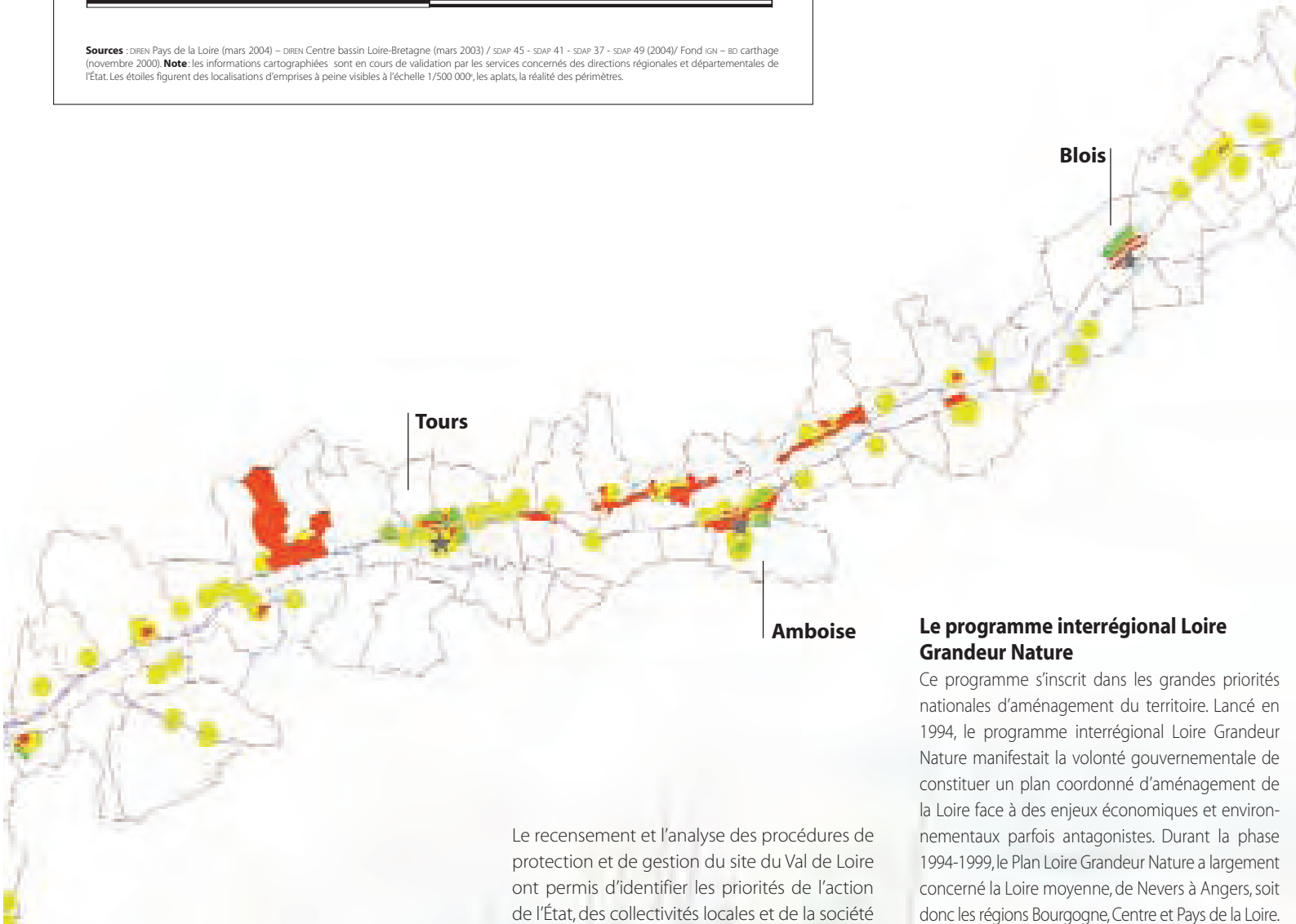
Orléans (45)



Les emprises de protection du patrimoine architectural et paysager



Sources : DIREN Pays de la Loire (mars 2004) - DIREN Centre bassin Loire-Bretagne (mars 2003) / SDAP 45 - SDAP 41 - SDAP 37 - SDAP 49 (2004) / Fond IGN - BD carthage (novembre 2000). **Note:** les informations cartographiées sont en cours de validation par les services concernés des directions régionales et départementales de l'Etat. Les étoiles figurent des localisations d'emprises à peine visibles à l'échelle 1/500 000, les aplats, la réalité des périmètres.



Le recensement et l'analyse des procédures de protection et de gestion du site du Val de Loire ont permis d'identifier les priorités de l'action de l'État, des collectivités locales et de la société civile en matière de paysage.

Les conclusions s'appuient sur :

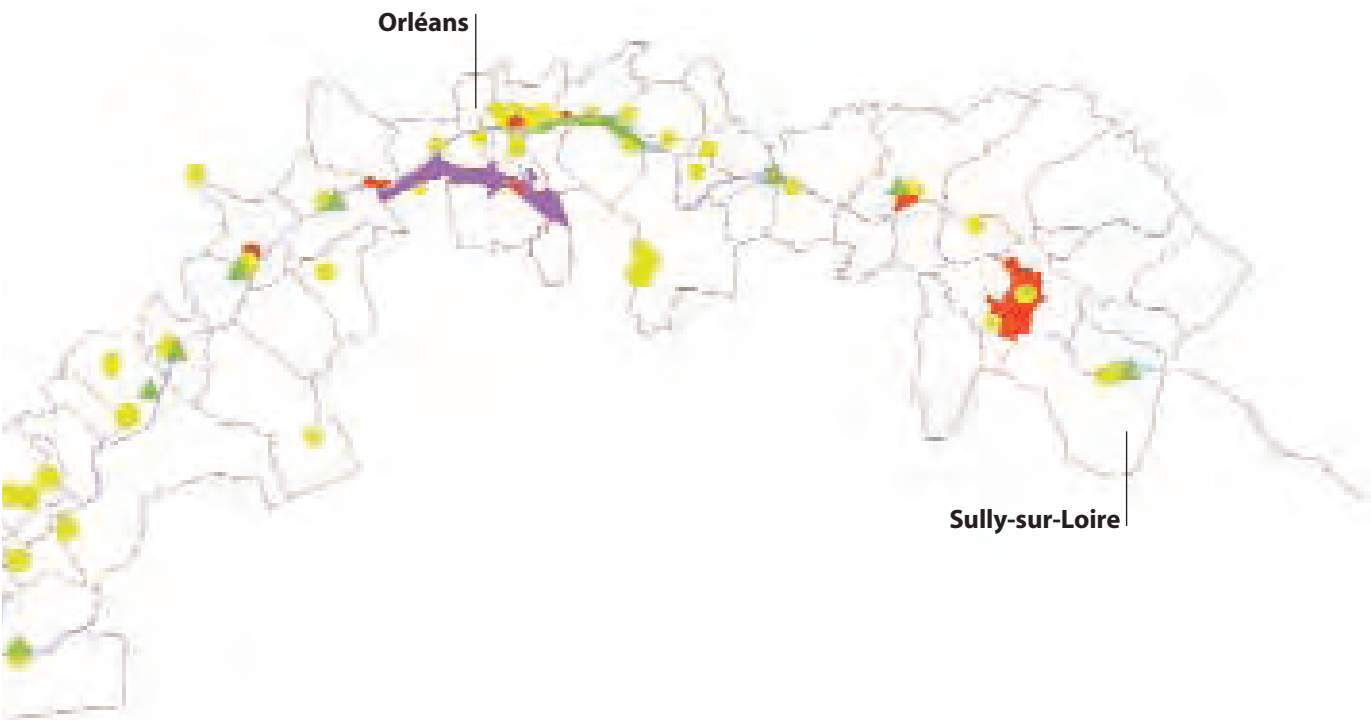
- une cartographie des emprises de protection existantes ;
- 33 témoignages d'actions prenant en compte le paysage ;
- 18 fiches juridiques sur les procédures existantes de protection et de gestion.

Le programme interrégional Loire Grandeur Nature

Ce programme s'inscrit dans les grandes priorités nationales d'aménagement du territoire. Lancé en 1994, le programme interrégional Loire Grandeur Nature manifestait la volonté gouvernementale de constituer un plan coordonné d'aménagement de la Loire face à des enjeux économiques et environnementaux parfois antagonistes. Durant la phase 1994-1999, le Plan Loire Grandeur Nature a largement concerné la Loire moyenne, de Nevers à Angers, soit donc les régions Bourgogne, Centre et Pays de la Loire.

En 1999, le programme interrégional Loire Grandeur Nature a acquis une ampleur nouvelle, il a été élargi à l'ensemble du bassin de la Loire dans le cadre d'un programme interrégional et interministériel, autour des trois axes suivant :

- 1 - la sécurité des populations face au risque d'inondation ;
- 2 - l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées ;
- 3 - la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.



Ce programme est inscrit et décliné, pour les actions à caractère régional dans les contrats de plan État - Région de 7 régions (Pays de la Loire, Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes) parmi les 9 régions concernées par le bassin hydrographique de la Loire, et pour les actions à caractère interrégional dans une convention cadre établie entre l'État, l'Établissement Public Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'inscription d'une part significative du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO s'inscrit dans le volet patrimonial décliné dans les contrats de plan respectifs des régions Centre et Pays de la Loire. Parmi les expériences présentées dans ce recueil, certaines sont financées dans ce cadre ainsi qu'une partie des actions portées par la Mission Val de Loire.

Une politique patrimoniale architecturale et paysagère toujours active

La politique publique d'inventaire et de protection des paysages les plus remarquables s'appuie sur un ensemble législatif dont les différentes composantes ont été mobilisées pour contribuer à la préservation du Val de Loire: inscription et classement de sites (anc. loi du 2 mai 1930, livre III, titre IV du Code de l'Environnement), abords des monuments historiques (loi du 25 février 1943 modifiant la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques), secteurs sauvegardés (loi du 4 août 1962), Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (loi du 7 janvier 1983 modifiée par la loi du 8 janvier 1993). Cette politique, toujours active est actuellement poursuivie par les services chargés de sa mise en œuvre.

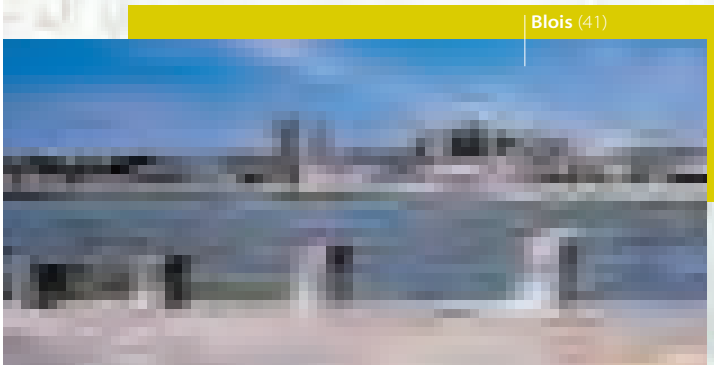
Le Val de Loire compte quelques-uns des plus anciens et des plus grands secteurs sauvegardés de France: Saumur, Chinon, Tours, Amboise et Blois dont certains ont un volet paysage. Le site compte 227 monuments classés et 648 monuments inscrits. 3,5% de la surface des communes concernées par le site UNESCO est protégée par l'inscription ou le classement de sites au titre de la loi du 2 mai 1930.

Les deux classements les plus récents, la propriété Maurice Genevoix (Loiret) et la Corniche angevine (Maine-et-Loire) sur 4 communes et un peu plus de 2 500 hectares, illustrent, chacun à leur échelle, la volonté de prise en compte du patrimoine ligérien dans toute sa diversité.

La ZPPAUP a été créée, initialement, pour traiter les abords des ensembles de monuments historiques. Le volet «paysager» apparu en 1993 étend son champ d'application. C'est un outil de plus en plus utilisé en Val de Loire. En effet, si les emprises restent faibles à l'échelle du site -environ 1% de la superficie- la prise en compte des projets en cours, sur la partie angevine du site porte la surface de 5% à près de 10% de la superficie des communes concernées. Par ailleurs, les villes d'Orléans et de Saumur ont engagé une procédure de ZPPAUP: le périmètre d'Orléans-centre est de 145 ha, celui de Saumur de 2000 ha soit 30% de la surface communale.

paysages et politiques publiques


vivre et faire vivre les paysages du val de loire



Les emprises de protection du patrimoine naturel

Zonages techniques

 ZNIEFF -zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (type I et II)

 ZICO -zone importante pour la conservation des oiseaux

Zonages réglementaires

 Arrêté préfectoral de conservation de biotope

 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

 Réserve naturelle

 Site «Loire Nature» -Programme interrégional Loire Grandeur Nature

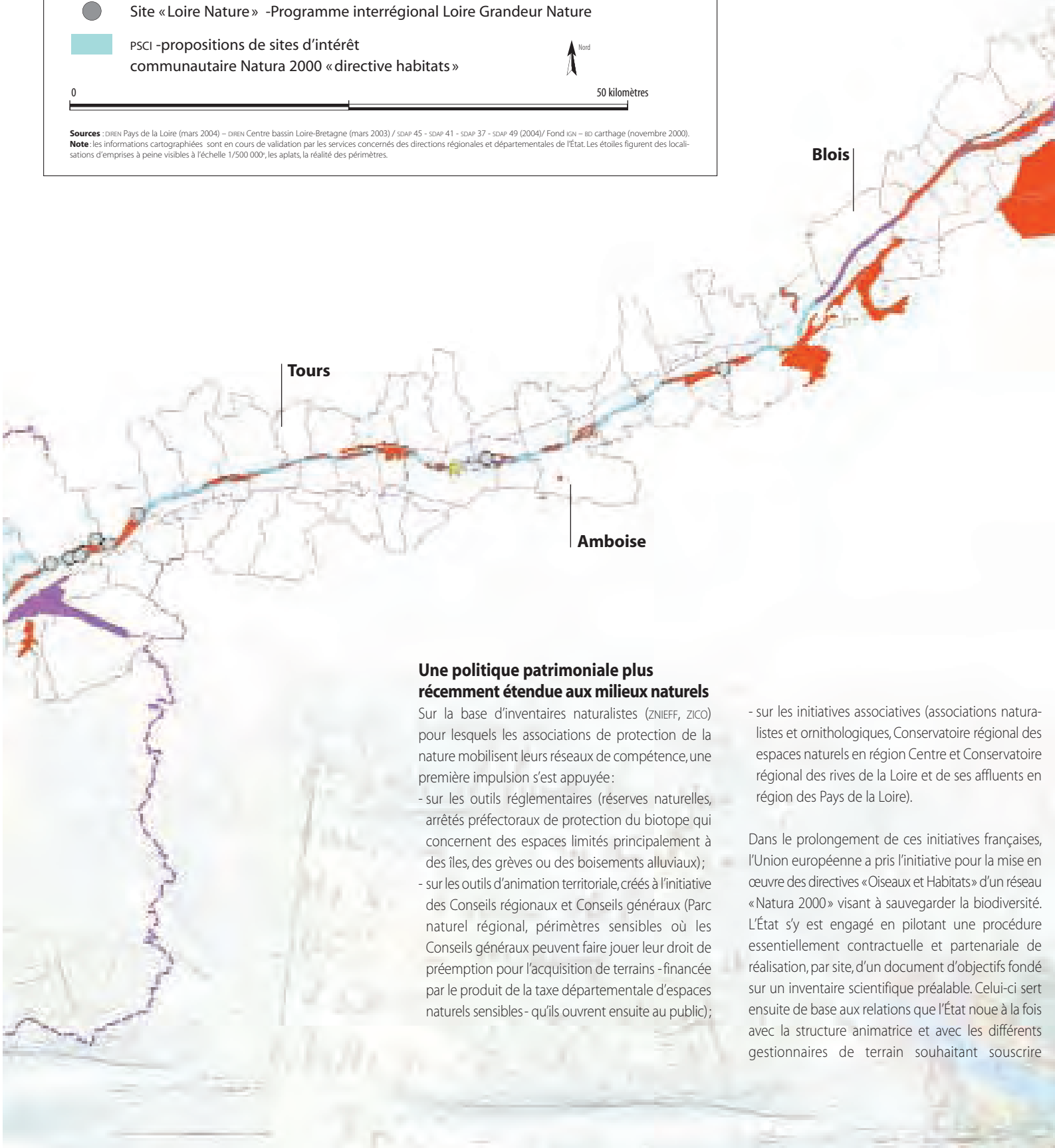
 PSCI -propositions de sites d'intérêt communautaire Natura 2000 « directive habitats »



0

50 kilomètres

Sources : DIREN Pays de la Loire (mars 2004) – DIREN Centre bassin Loire-Bretagne (mars 2003) / SDAP 45 - SDAP 41 - SDAP 37 - SDAP 49 (2004)/ Fond IGN – BD carthage (novembre 2000).
Note : les informations cartographiées sont en cours de validation par les services concernés des directions régionales et départementales de l'État. Les étoiles figurent des localisations d'emprises à peine visibles à l'échelle 1/500 000, les aplats, la réalité des périmètres.



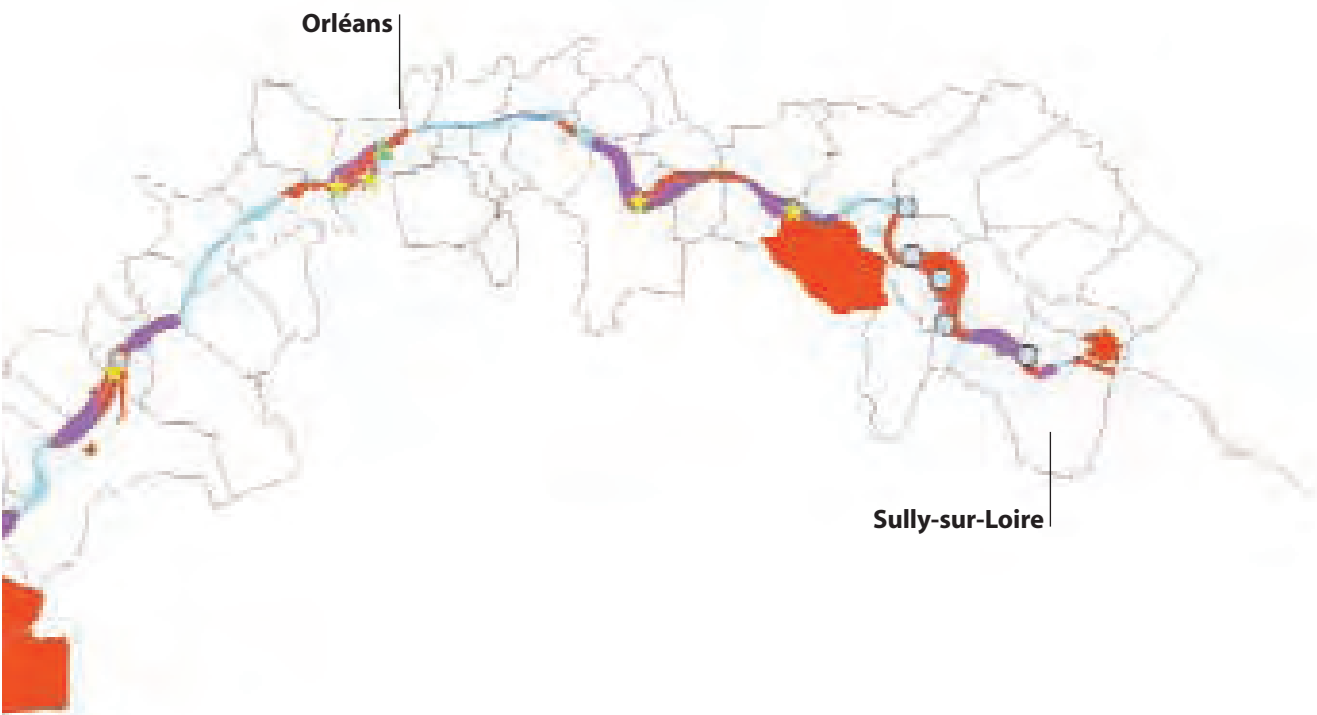
Une politique patrimoniale plus récemment étendue aux milieux naturels

Sur la base d'inventaires naturalistes (ZNIEFF, ZICO) pour lesquels les associations de protection de la nature mobilisent leurs réseaux de compétence, une première impulsion s'est appuyée :

- sur les outils réglementaires (réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection du biotope qui concernent des espaces limités principalement à des îles, des grèves ou des boisements alluviaux);
- sur les outils d'animation territoriale, créés à l'initiative des Conseils régionaux et Conseils généraux (Parc naturel régional, périmètres sensibles où les Conseils généraux peuvent faire jouer leur droit de préemption pour l'acquisition de terrains - financée par le produit de la taxe départementale d'espaces naturels sensibles - qu'ils ouvrent ensuite au public);

- sur les initiatives associatives (associations naturalistes et ornithologiques, Conservatoire régional des espaces naturels en région Centre et Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents en région des Pays de la Loire).

Dans le prolongement de ces initiatives françaises, l'Union européenne a pris l'initiative pour la mise en œuvre des directives «Oiseaux et Habitats» d'un réseau «Natura 2000» visant à sauvegarder la biodiversité. L'État s'y est engagé en pilotant une procédure essentiellement contractuelle et partenariale de réalisation, par site, d'un document d'objectifs fondé sur un inventaire scientifique préalable. Celui-ci sert ensuite de base aux relations que l'État noue à la fois avec la structure animatrice et avec les différents gestionnaires de terrain souhaitant souscrire



des contrats. Il concerne 25% de la superficie du site UNESCO en région Centre et plus de 10% dans la partie angevine du site.

L'évolution constatée dans les outils de veille patrimoniale est la place de plus en plus importante donnée aux partenariats entre l'État, les collectivités locales et la société civile pour gérer les objectifs de protection. Cette évolution concerne aussi les espaces agricoles et forestiers où sont mis en place des mesures agri-environnementales, contrats d'entretien et de gestion du paysage.

Une politique réactivée en matière de prévention des inondations

Une des premières actions du plan Loire a été de mettre un frein à l'urbanisation de plus en plus rapide des valls inondables. Aujourd'hui, les 160 communes du site à l'exception de Fontevraud, sont couvertes par des plans de prévention des risques d'inondation (Loi Barnier-1995). Ces servitudes d'utilité publique privilégient un développement raisonné de l'urbanisation tenant compte du risque lié aux inondations. 45% de la superficie du site est concernée par ces PPRi.

Une planification urbaine extrêmement développée

L'espace à fort enjeu que constitue le Val de Loire est à ce jour couvert par des documents de planification urbaine sous la responsabilité des élus locaux (POS appuyés parfois sur des schémas directeurs, auxquels doivent se substituer les PLU et SCOT).

Trop souvent élaborés dans une dimension communale et centrés sur la gestion des droits à bâtir, il apparaît important, au travers des plans d'aménagement et de développement durable (PADD) d'y introduire à la fois une dimension supra-communale et une approche du développement adaptée aux spécificités du territoire.

paysages et projets

24

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

L'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial introduit une nouvelle échelle de connaissance et d'action, celle de son paysage et de son patrimoine architectural, naturel et fluvial. Le Val de Loire se doit d'engager une démarche exemplaire qui concilie protection et mise en valeur des paysages. Les acteurs publics -État, collectivités locales- ont une responsabilité particulière dans cette recherche d'exemplarité pour développer avec les habitants du site *une véritable culture du paysage*. L'appropriation de cette culture est un enjeu majeur de l'inscription.

L'état des lieux des procédures de protection et de valorisation existantes démontre une prise en compte grandissante du paysage sous l'angle d'une démarche de qualité applicable à tous les outils et procédures. Créer une culture du paysage, construite sur des valeurs communes de développement durable du site soulève deux questions, celle de l'action publique et celle de la conduite des projets.

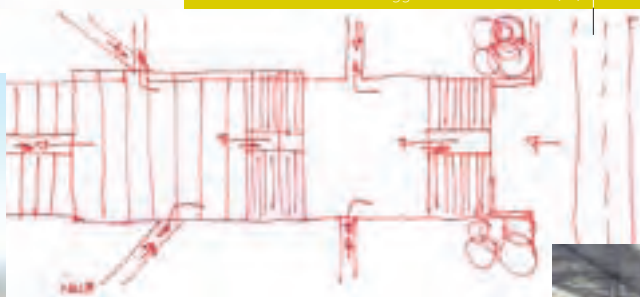
Quelle action publique ?

Développer une politique du paysage demande une gestion contractuelle des enjeux avec l'ensemble des partenaires privés et publics où l'État exerce sa responsabilité de gestion patrimoniale et environnementale des biens dont la protection est d'intérêt public.

L'action publique à l'échelle du site appelle des principes communs de protection et de valorisation des paysages et une gestion partagée qui passe par le soutien aux initiatives locales, notamment dans le cadre des politiques contractuelles portées par les régions avec l'État et l'Union européenne.



Pont Napoléon - Tours (37)



« Le pont végétal »

Projet réalisé par l'Agence de développement de l'agglomération de Tours (37)





Quelle conduite de projet ?

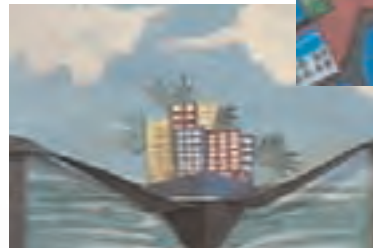
Les clefs de réussite d'une conduite de projet adaptée au paysage sont, au regard des témoignages présentés ci-après, de s'assurer :

- d'une concertation très en amont avec les habitants préalablement sensibilisés aux paysages ;
- d'une prise en compte des enjeux économiques et sociaux ;
- de la pertinence de l'échelle de la démarche, souvent intercommunale ;
- d'une évaluation de l'action réalisée ;
- d'une qualité d'ingénierie dans toutes les phases de la conception.

L'échange et la capitalisation d'expériences, l'ouverture internationale de cet échange sont les clefs de cette qualification de l'ingénierie.

Intervenir sur le paysage signifie faire appel à une vraie culture de projet fondée sur l'ingénierie de la connaissance, de la capitalisation d'expériences et de l'information des habitants.

L'objectif est de maintenir un souci d'excellence et d'innovation dans toutes les décisions d'aménagement afin de qualifier ce cadre de vie et lui conserver cette singularité, reconnue comme valeur universelle par la communauté internationale.



« Les ponts à vivre »

Projets réalisés par les écoles primaires et secondaires de l'agglomération de Tours (37)

paysages et projets

vivre et faire vivre les paysages du val de loire

Le réseau européen des vignobles du patrimoine mondial de l'UNESCO

A l'initiative de l'Interprofession des vins du Val de Loire et de la Mission Val de Loire, les sites viticoles européens, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, renforcent leurs moyens d'actions en constituant une base commune de développement, en matière de gestion raisonnée des paysages et d'offres d'œnotourisme culturel.

Il s'agit de dépasser le simple échange de savoir-faire pour monter des dispositifs communs entre partenaires, garantissant la pérennité de ces paysages culturels uniques et visant à les faire partager aux autres sites viticoles remarquables.

Au côté du Val de Loire, huit régions se sont engagées dans cette initiative: l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion (France), la Vallée du Haut Douro et l'île de Pico-Archipel des Açores (Portugal), la région du Tokaj (Hongrie), le parc national des Cinque Terre (Italie), la Haute Vallée du Rhin moyen (Allemagne), la Région de Fertő-Neusiedlersee et la région de la Wachau (Autriche).

Cinque Terre (Italie)



Île de Pico (Portugal)



Haut Douro (Portugal)

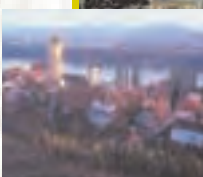
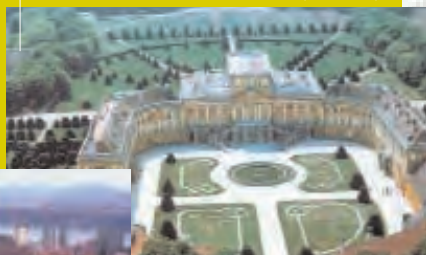


Val de Loire (France)



Saint-Émilion (France)

Fertő-Neusiedlersee et Wachau (Autriche)



Tokaj (Hongrie)



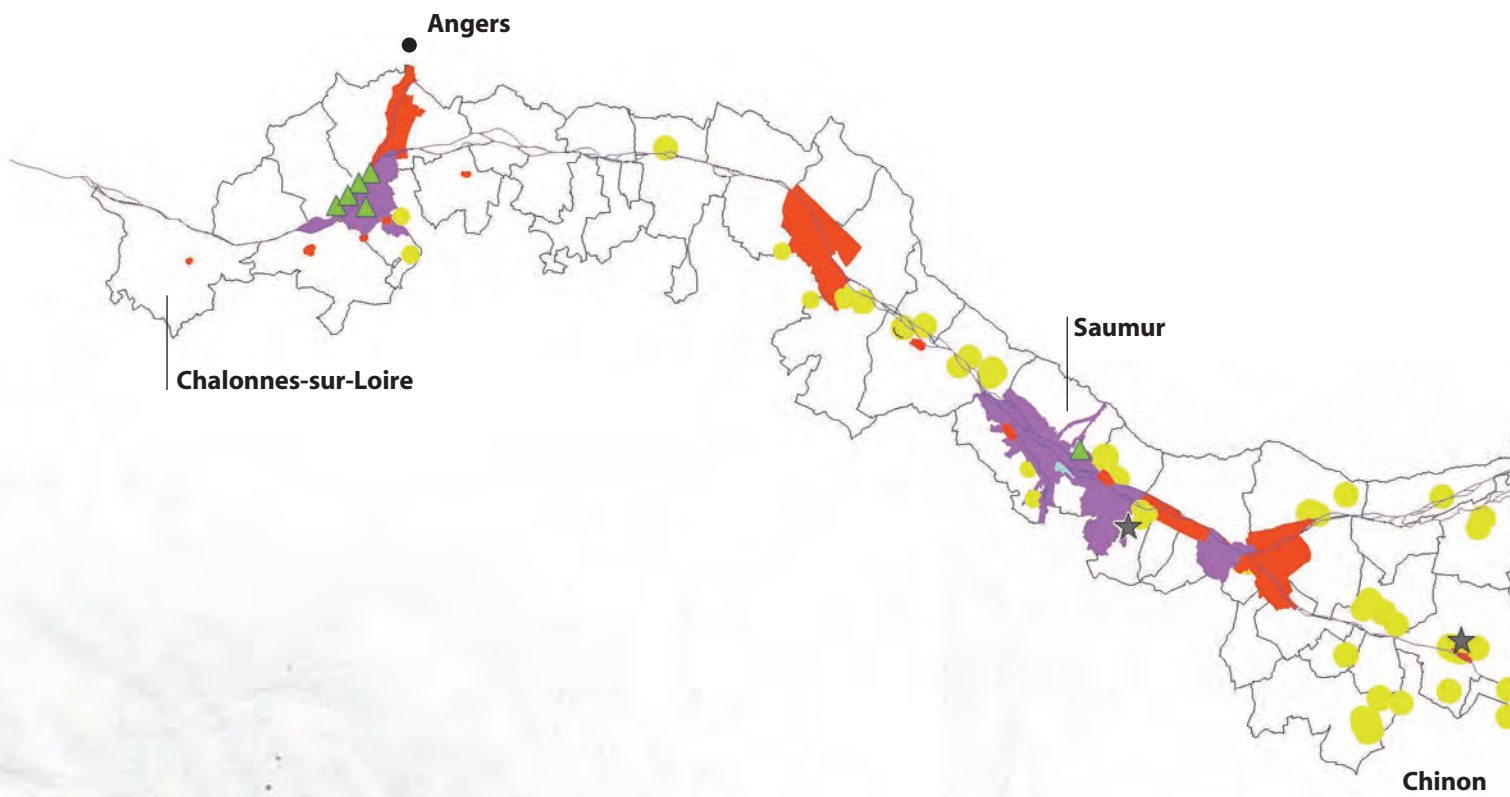
Haute Vallée du Rhin moyen (Allemagne)



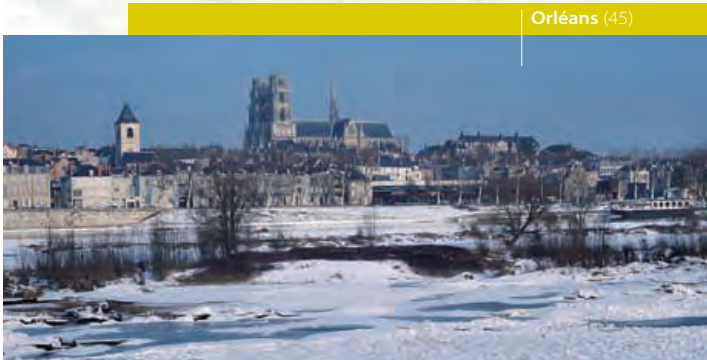
paysages et politiques publiques

18







vivre et faire vivre les paysages du val de loire



Orléans (45)

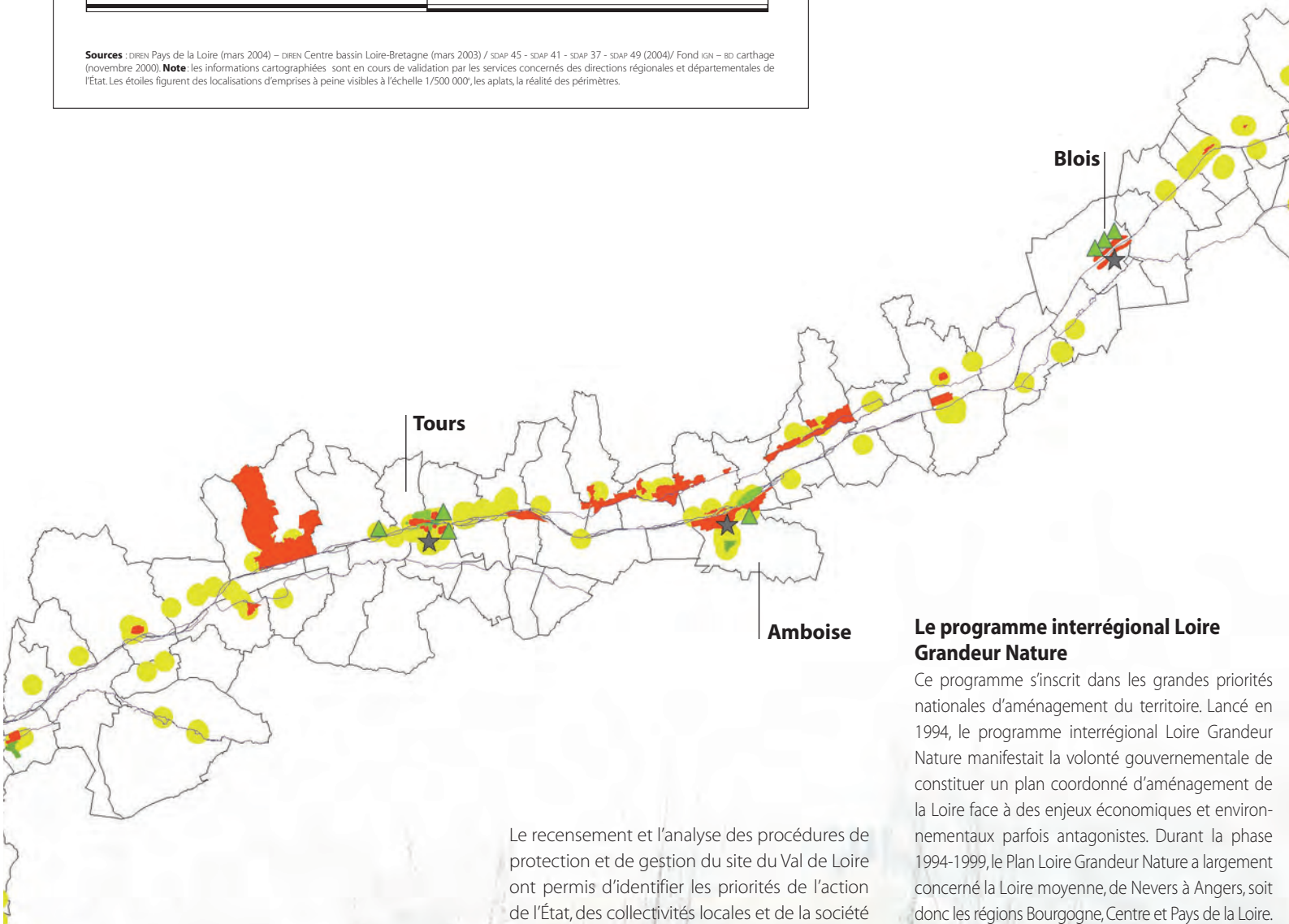


Les emprises de protection du patrimoine architectural et paysager

-  Abords de monuments historiques (100 et 500 mètres)
-  PSMV - Secteur sauvegardé
-  ZPPAUP - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
-  Site inscrit
-  Site classé
-  Site classé

0 50 kilomètres

Sources : DIREN Pays de la Loire (mars 2004) – DIREN Centre bassin Loire-Bretagne (mars 2003) / SDAP 45 - SDAP 41 - SDAP 37 - SDAP 49 (2004) / Fond IGN – BD Carthage (novembre 2000). Note : les informations cartographiées sont en cours de validation par les services concernés des directions régionales et départementales de l'État. Les étoiles figurent des localisations d'emprises à peine visibles à l'échelle 1/500 000, les aplats, la réalité des périmètres.



Le recensement et l'analyse des procédures de protection et de gestion du site du Val de Loire ont permis d'identifier les priorités de l'action de l'État, des collectivités locales et de la société civile en matière de paysage.

Les conclusions s'appuient sur :

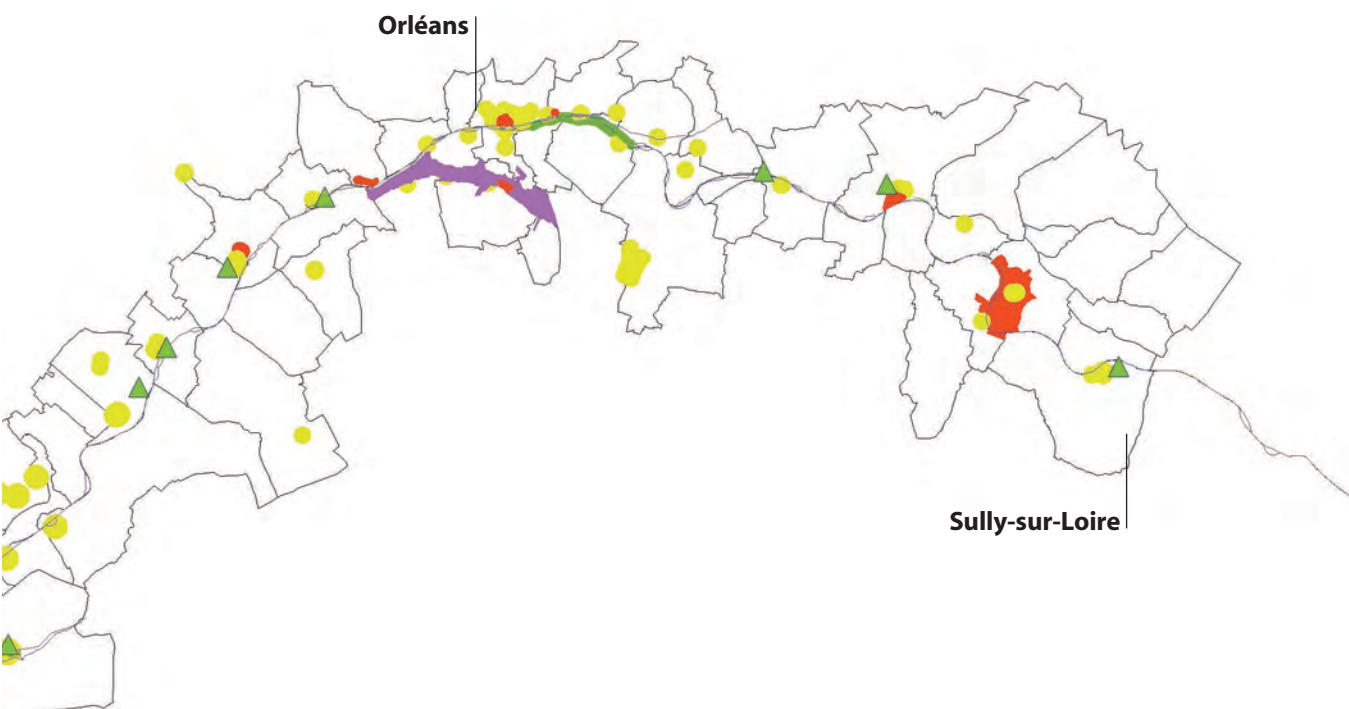
- une cartographie des emprises de protection existantes ;
- 33 témoignages d'actions prenant en compte le paysage ;
- 18 fiches juridiques sur les procédures existantes de protection et de gestion.

Le programme interrégional Loire Grandeur Nature

Ce programme s'inscrit dans les grandes priorités nationales d'aménagement du territoire. Lancé en 1994, le programme interrégional Loire Grandeur Nature manifestait la volonté gouvernementale de constituer un plan coordonné d'aménagement de la Loire face à des enjeux économiques et environnementaux parfois antagonistes. Durant la phase 1994-1999, le Plan Loire Grandeur Nature a largement concerné la Loire moyenne, de Nevers à Angers, soit donc les régions Bourgogne, Centre et Pays de la Loire.

En 1999, le programme interrégional Loire Grandeur Nature a acquis une ampleur nouvelle, il a été élargi à l'ensemble du bassin de la Loire dans le cadre d'un programme interrégional et interministériel, autour des trois axes suivant :

- 1 - la sécurité des populations face au risque d'inondation ;
- 2 - l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées ;
- 3 - la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.



Ce programme est inscrit et décliné, pour les actions à caractère régional dans les contrats de plan État - Région de 7 régions (Pays de la Loire, Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes) parmi les 9 régions concernées par le bassin hydrographique de la Loire, et pour les actions à caractère interrégional dans une convention cadre établie entre l'État, l'Établissement Public Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'inscription d'une part significative du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO s'inscrit dans le volet patrimonial décliné dans les contrats de plan respectifs des régions Centre et Pays de la Loire. Parmi les expériences présentées dans ce recueil, certaines sont financées dans ce cadre ainsi qu'une partie des actions portées par la Mission Val de Loire.

Une politique patrimoniale architecturale et paysagère toujours active

La politique publique d'inventaire et de protection des paysages les plus remarquables s'appuie sur un ensemble législatif dont les différentes composantes ont été mobilisées pour contribuer à la préservation du Val de Loire: inscription et classement de sites (anc. loi du 2 mai 1930, livre III, titre IV du Code de l'Environnement), abords des monuments historiques (loi du 25 février 1943 modifiant la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques), secteurs sauvegardés (loi du 4 août 1962), Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (loi du 7 janvier 1983 modifiée par la loi du 8 janvier 1993). Cette politique, toujours active est actuellement poursuivie par les services chargés de sa mise en œuvre.

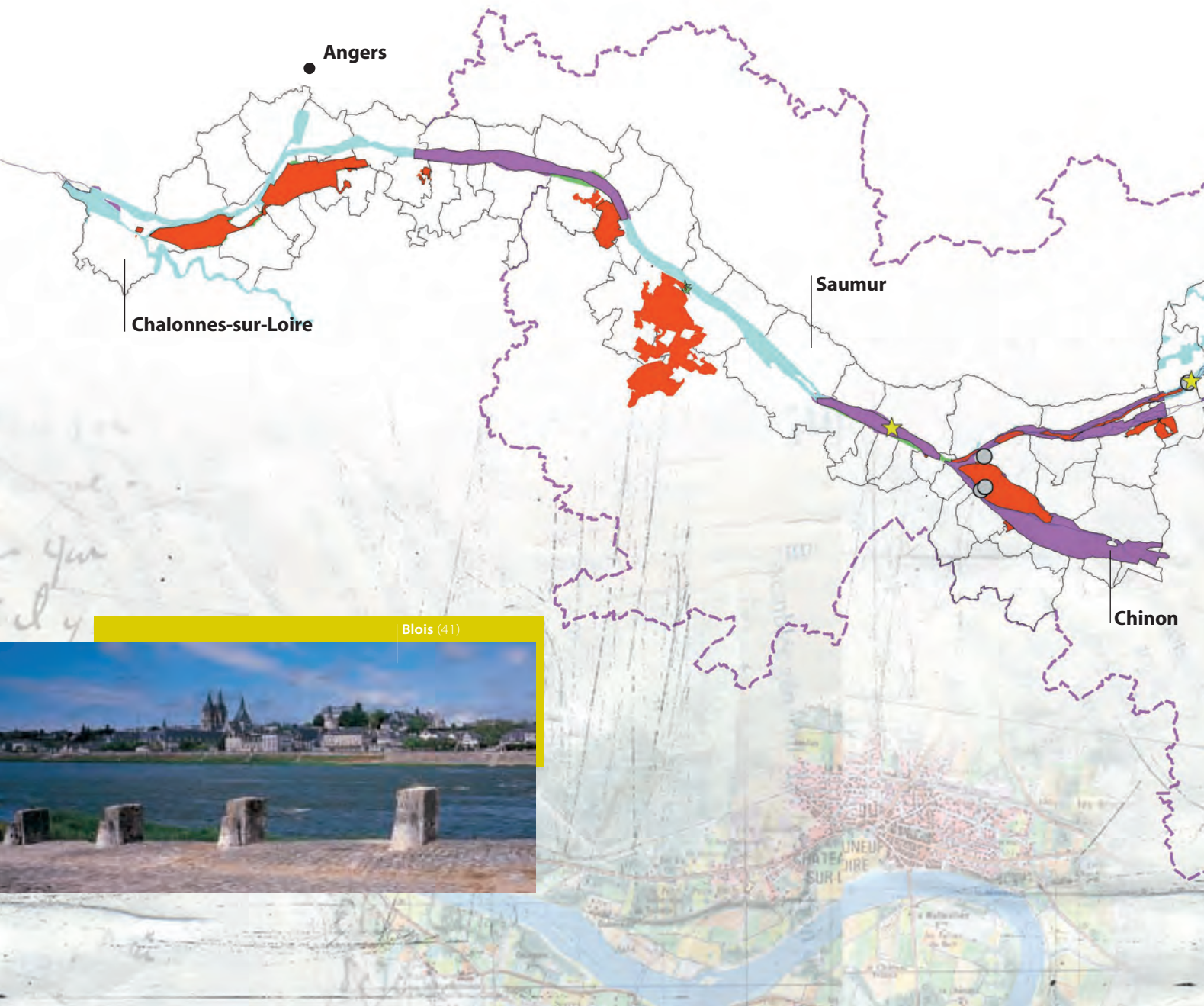
Le Val de Loire compte quelques-uns des plus anciens et des plus grands secteurs sauvegardés de France: Saumur, Chinon, Tours, Amboise et Blois dont certains ont un volet paysage. Le site compte 227 monuments classés et 648 monuments inscrits. 3,5% de la surface des communes concernées par le site UNESCO est protégée par l'inscription ou le classement de sites au titre de la loi du 2 mai 1930.

Les deux classements les plus récents, la propriété Maurice Genevoix (Loiret) et la Corniche angevine (Maine-et-Loire) sur 4 communes et un peu plus de 2 500 hectares, illustrent, chacun à leur échelle, la volonté de prise en compte du patrimoine ligérien dans toute sa diversité.

La ZPPAUP a été créée, initialement, pour traiter les abords des ensembles de monuments historiques. Le volet « paysager » apparu en 1993 étend son champ d'application. C'est un outil de plus en plus utilisé en Val de Loire. En effet, si les emprises restent faibles à l'échelle du site - environ 1% de la superficie - la prise en compte des projets en cours, sur la partie angevine du site porte la surface de 5% à près de 10% de la superficie des communes concernées. Par ailleurs, les villes d'Orléans et de Saumur ont engagé une procédure de ZPPAUP: le périmètre d'Orléans-centre est de 145 ha, celui de Saumur de 2000 ha soit 30% de la surface communale.



paysages et politiques publiques

vivre et faire vivre les paysages du val de loire








Les emprises de protection du patrimoine naturel

Zonages techniques

-  ZNIEFF -zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (type I et II)
-  ZICO -zone importante pour la conservation des oiseaux

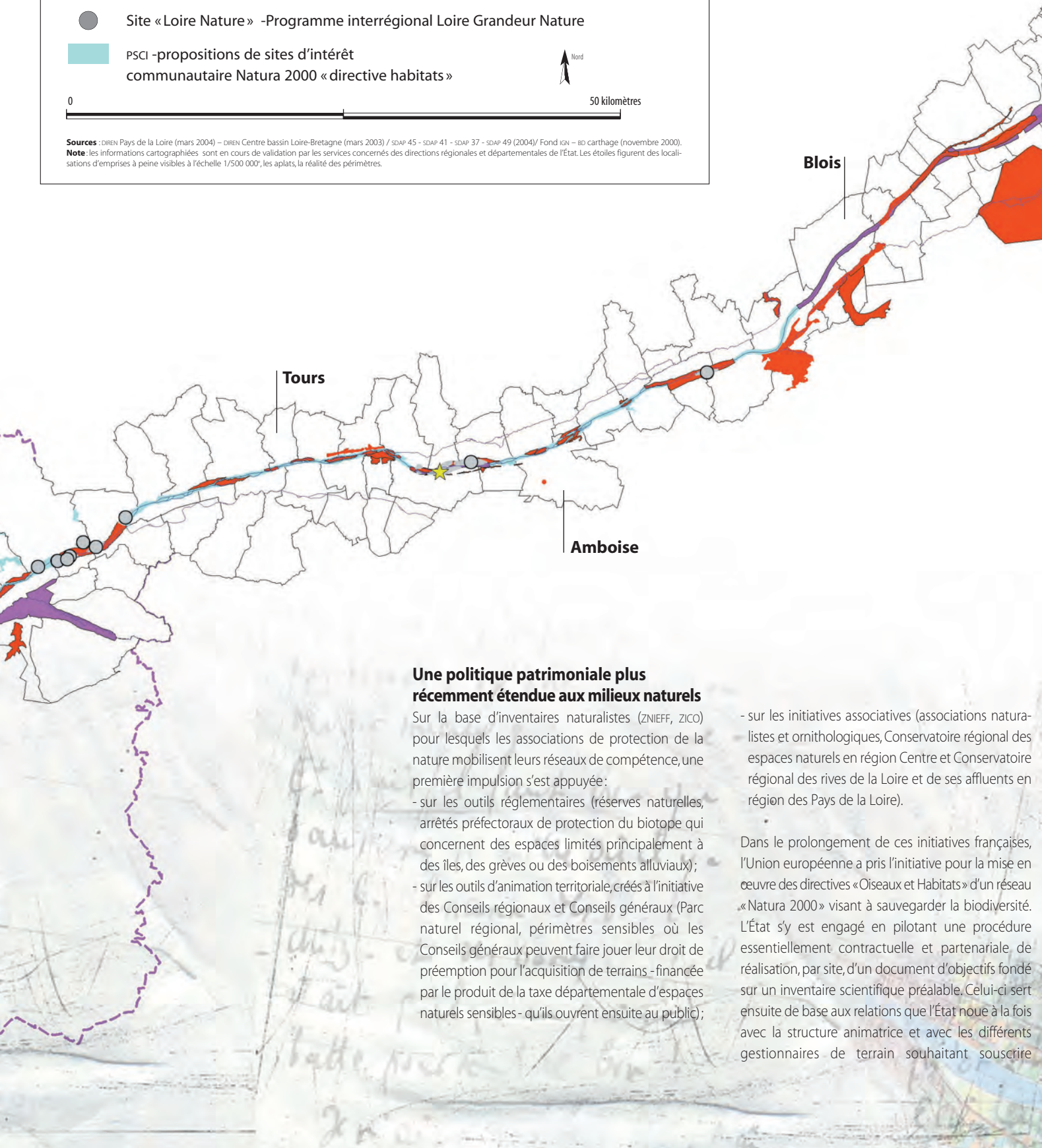
Zonages réglementaires

-  Arrêté préfectoral de conservation de biotope
-  Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
-  Réserve naturelle
-  Site «Loire Nature» -Programme interrégional Loire Grandeur Nature
-  PSCI -propositions de sites d'intérêt communautaire Natura 2000 « directive habitats »



0 50 kilomètres

Sources : DIREN Pays de la Loire (mars 2004) – DIREN Centre bassin Loire-Bretagne (mars 2003) / SDAP 45 - SDAP 41 - SDAP 37 - SDAP 49 (2004)/ Fond IGN – BD carthage (novembre 2000).
Note : les informations cartographiées sont en cours de validation par les services concernés des directions régionales et départementales de l'État. Les étoiles figurent des localisations d'emprises à peine visibles à l'échelle 1/500 000, les aplats, la réalité des périmètres.



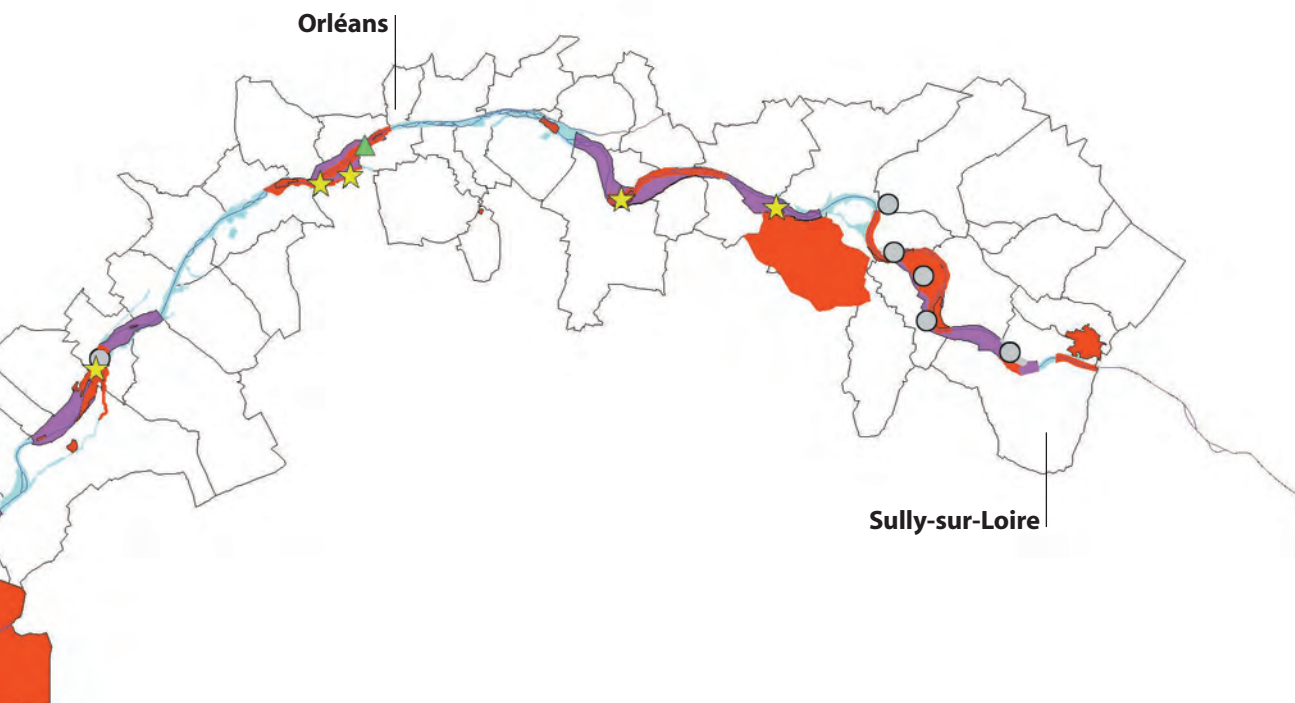
Une politique patrimoniale plus récemment étendue aux milieux naturels

Sur la base d'inventaires naturalistes (ZNIEFF, ZICO) pour lesquels les associations de protection de la nature mobilisent leurs réseaux de compétence, une première impulsion s'est appuyée :

- sur les outils réglementaires (réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection du biotope qui concernent des espaces limités principalement à des îles, des grèves ou des boisements alluviaux);
- sur les outils d'animation territoriale, créés à l'initiative des Conseils régionaux et Conseils généraux (Parc naturel régional, périmètres sensibles où les Conseils généraux peuvent faire jouer leur droit de préemption pour l'acquisition de terrains -financée par le produit de la taxe départementale d'espaces naturels sensibles- qu'ils ouvrent ensuite au public);

- sur les initiatives associatives (associations naturalistes et ornithologiques, Conservatoire régional des espaces naturels en région Centre et Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents en région des Pays de la Loire).

Dans le prolongement de ces initiatives françaises, l'Union européenne a pris l'initiative pour la mise en œuvre des directives «Oiseaux et Habitats» d'un réseau «Natura 2000» visant à sauvegarder la biodiversité. L'État s'y est engagé en pilotant une procédure essentiellement contractuelle et partenariale de réalisation, par site, d'un document d'objectifs fondé sur un inventaire scientifique préalable. Celui-ci sert ensuite de base aux relations que l'État noue à la fois avec la structure animatrice et avec les différents gestionnaires de terrain souhaitant souscrire



des contrats. Il concerne 25% de la superficie du site UNESCO en région Centre et plus de 10% dans la partie angevine du site.

L'évolution constatée dans les outils de veille patrimoniale est la place de plus en plus importante donnée aux partenariats entre l'État, les collectivités locales et la société civile pour gérer les objectifs de protection. Cette évolution concerne aussi les espaces agricoles et forestiers où sont mis en place des mesures agri-environnementales, contrats d'entretien et de gestion du paysage.

Une politique réactivée en matière de prévention des inondations

Une des premières actions du plan Loire a été de mettre un frein à l'urbanisation de plus en plus rapide des vals inondables. Aujourd'hui, les 160 communes du site à l'exception de Fontevraud, sont couvertes par des plans de prévention des risques d'inondation (Loi Barnier-1995). Ces servitudes d'utilité publique privilégient un développement raisonné de l'urbanisation tenant compte du risque lié aux inondations. 45% de la superficie du site est concernée par ces PPRI.

Une planification urbaine extrêmement développée

L'espace à fort enjeu que constitue le Val de Loire est à ce jour couvert par des documents de planification urbaine sous la responsabilité des élus locaux (POS appuyés parfois sur des schémas directeurs, auxquels doivent se substituer les PLU et SCOT). Trop souvent élaborés dans une dimension communale et centrés sur la gestion des droits à bâtir, il apparaît important, au travers des plans d'aménagement et de développement durable (PADD) d'y introduire à la fois une dimension supra-communale et une approche du développement adaptée aux spécificités du territoire.



recueil d'expériences

27

Le paysage : une culture ligérienne vivante

Ce recueil d'expériences et de pratiques a été réalisé en concertation avec les réseaux professionnels de l'aménagement et du paysage. Les actions présentées ont été retenues pour la qualité de prise en compte des paysages dans leur démarche.

Cette Liste n'est en rien exhaustive. Elle témoigne, simplement, de la richesse et de la diversité des acteurs et des outils ayant contribué avec succès à la connaissance, la protection, l'aménagement et la construction de nos paysages.

Les expériences sont présentées sous la forme de témoignages des acteurs impliqués. Les aspects techniques de montage et conduite de projet ont été volontairement limités pour centrer l'attention sur les plus-values paysagères créées.

Le recueil d'expériences est organisé par forme d'intervention, de la connaissance des paysages à l'action paysagère. Les mots-clés sont comprendre, protéger, orienter, restaurer, aménager, renouveler les références paysagères pour qualifier le cadre de vie du Val de Loire.

sommaire

comprendre

- 28
- 1- **L'enracinement des paysages : clefs de lecture géographiques** 30
Sylvie Servain, Enseignante à l'École nationale supérieure de la nature et du paysage et chercheur, Unité mixte de recherche CITERES (CNRS et Université de Tours)
 - 2- **L'archéologie fluviale en Loire, apports, applications et cas, une démarche à généraliser** 31
Philippe Cayla, Université d'Angers et Écomusée de Montjean Loire Angevine
 - 3- **Comprendre l'évolution des paysages** 32
Nicole Le Nevez, Secrétaire générale du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents.
 - 4- **L'Atlas des paysages d'Indre-et-Loire** 33
Isabelle Lалуque-Allano, Chargée d'étude, Direction départementale de l'équipement d'Indre-et-Loire
 - 5- **Le recensement des cales, quais et duits sur la Loire et ses affluents anciennement navigués** 34
Vincent Dauffy, Chargé de mission, DIREN Centre et bassin Loire-Bretagne

protéger

- 6- **Le secteur sauvegardé de Saumur et son extension** 35
Marc Ganuchaud, Architecte principal, ville de Saumur
- 7- **Le site classé de la Corniche angevine** 36
David Couzin, Inspecteur des sites du Maine-et-Loire, DIREN Pays de la Loire
- 8- **La « ZPPAUP intercommunale » de la rivière du Loiret** 37
Régis Reguigne, Président de l'ADAPRILS et Maire-adjoint d'Olivet.
François Bach, Société pour la protection du paysage et l'embellissement de la France
- 9- **Le site Natura 2000, de la Vallée de la Loire, des Ponts-de-Cé à Montsoreau** 38
Guillaume Delaunay, Chargé de mission, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- 10- **Le programme « Loire Nature » et l'exemple d'un partenariat actif** 39
Christelle Revel, Chargée de mission, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre
Michel Verdier, Chargé de mission, Cabinet du président, Conseil général d'Indre-et-Loire
- 11- **La ZAD du déversoir de la Bouillie à Blois** 40
Olivier Grégoire, Directeur général des services, Communauté d'agglomération de Blois

orienter

- 12- **Le pos de Denée et démarche paysagère** 41
Jacques Zeimert, Président de l'association de la sauvegarde de la Loire angevine
- 13- **Le PLU intercommunal et démarche paysagère** 42
Denis Fouché, Vice-président, Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne
- 14- **Le projet de Plan paysager patrimonial d'Azay-le-Rideau** 43
Michel Mattei, Chargé de mission, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- 15- **Le PADD de Chinon et prise en compte de l'espace fluvial** 44
Pascal Gomez, Urbaniste, Agence de développement du Chinonais
- 16- **Le PPRI : Vivre et se développer en zone inondable ?** 45
Barbara Rivière, Chef de service urbanisme – Saint-Pierre-des-Corps, association des communes riveraines de la Loire – Indre-et-Loire

17- La charte architecturale et paysagère pour s'inscrire dans un développement durable	46
Les démarches du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et du Pays Sologne Val Sud Isabelle Thauvel, Directrice, CAUE du Loiret	
18- ZAC Haute Qualité Environnementale et projet de développement durable	47
Témoignage d'Emmanuel Brochard, Directeur, CAUE du Loir-et-Cher	
<i>restaurer</i>	
19- Entretien des levées et génie végétal	48
Pascal Cabaret et Didier Vivet, Direction départementale de l'Équipement du Loir-et-Cher	
20- Les cales et les quais de la Loire	49
Nicole le Nevez, Secrétaire général du Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents	
21- L'éleveur et l'oiseau	50
Odile Chancerelle, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire	
22- Pastoralisme en rives de Loire : expérimentation et intérêt du pâturage	51
Jean-Pierre Fortin, Chargé de mission, Chambre d'agriculture du Loiret	
23- Le festival de Loire d'Orléans : rendre vie aux quais et rives de Loire	52
Yves Dupont, Adjoint au maire d'Orléans, Délégué aux espaces verts et aux espaces ligériens	
24- Le Plan-lumière de Blois	53
Jean-Lucien Guenoun, Directeur, Service départemental d'architecture et du patrimoine du Loir-et-Cher	
<i>aménager</i>	
25- L'intégration paysagère des bâtiments agricoles	54
Pierre Garidou, ancien Directeur et Yves Delcroix, Conseiller paysage, Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire	
26- Parc paysager d'activités et développement durable	55
Xavier Casassus, Directeur du développement et Philippe Brossillon, Urbaniste, Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher	
27- Le traitement paysager et environnemental des anciennes zones d'activités, l'exemple de la commune de Tavers	56
Claude Lancrenon, Directeur de la prospective régionale, Chambre de commerce et d'industrie du Loiret	
28- Le lotissement et la greffe urbaine : le clos de la Perchardière à Blaison-Gohier	57
Jean-Pierre Ducos, Géographe, CAUE du Maine-et-Loire	
29- Paysages et cyclotourisme au Pays des Châteaux	58
Frédéric Durin, Chargé de mission, Syndicat mixte du Pays des Châteaux, Loir-et-Cher	
30- La Loire à vélo sur la levée d'Anjou : l'intégration d'un équipement à son contexte paysager	59
Roland Fleuranceau, Direction des routes et des déplacements, Conseil général du Maine-et-Loire	
<i>renouveler</i>	
31- L'AggLO s'ouvre à la Loire : le Grand Projet Loire/Trame verte	60
Communauté d'agglomération d'Orléans-Val de Loire	
32- Le contrat patrimoine-Loire de la Communauté d'agglomération de Tours	61
Céline Tanguay, Paysagiste, Agence de développement de la région de Tours	
33- Renouveler les références paysagères	62
Jean-Paul Pigeat, Directeur, Conservatoire international des parcs, jardins et du paysage de Chaumont-sur-Loire.	

comprendre

La compréhension des paysages actuels et l'appréhension de leurs évolutions futures font l'objet de recherches universitaires pluridisciplinaires intégrant des approches tant géographiques que botaniques ou écologiques.



L'enracinement des paysages : clefs de lecture géographiques

Témoignage de Sylvie Servain, Enseignante à l'École nationale supérieure de la nature et du paysage et chercheur à l'Unité mixte de recherche CITERES (CNRS et Université de Tours)

L'Unité mixte de recherche CITERES (CNRS et Université de Tours) conduit, dans l'axe « dynamiques environnementales et paysagères » de l'équipe Ville-Société-Territoire, des programmes de recherche sur les paysages ligériens.

Les recherches en cours portent sur :

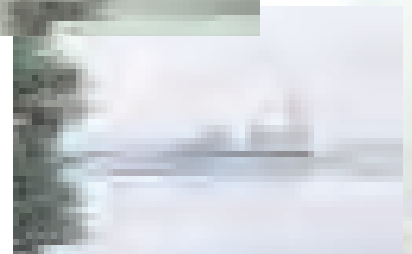
- le corridor ligérien comme espace privilégié d'analyse de l'interface entre fonctionnement écologique et humain ;
- le paysage comme mode de compréhension des dynamiques spatiales.

Pour ce second thème, réalisé avec le soutien de la DIREN Centre et la collaboration de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage, des études abordent plusieurs facettes du paysage ; il s'agit, par exemple, de la réalisation d'un observatoire photographique, de transects de paysage ou de cartes d'évolution des usages du sol.

Ces différentes actions sont par ailleurs fédérées dans la « zone atelier Loire » du CNRS (<http://zal.brgm.fr>) qui regroupe différents organismes (universités, laboratoires de recherche, BRGM...) sur une thématique commune : l'observation dans le long terme (de 15 000 ans BP jusqu'à l'actuel) d'un anthroposystème complexe développé sur le bassin versant de la Loire.

Pour en savoir plus :

UMR 6173 CITERES/VST (DEP), Université de Tours, Parc de Grandmont Bât. C. (CESA) 37200 Tours



comprendre

Les dessous du paysage : l'archéologie clé de lecture des paysages et de la connaissance du Val de Loire.



L'archéologie fluviale en Loire, apports, applications et cas, une démarche à généraliser

Témoignage de Philippe Cayla, Université d'Angers et Écomusée de Montjean Loire Angevine

L'archéologie parfois lisible dans le paysage du Val de Loire est masquée par les alluvions du lit majeur ou par les grèves du lit mineur.

Les fouilles et, plus souvent, la simple observation à l'étiage du lit dynamique de la Loire révèlent les outils lithiques de la préhistoire, le foyer néolithique, le cortège multi millénaire de céramiques, le fragment de pirogue du paysan pêcheur, l'épi de pêcherie, le duit péager ou de moulin, l'épave du grand chaland de Loire, les vestiges contemporains des tabliers de pont. Ce sont les traces d'une humanisation progressive du Val de Loire, âge du bronze, celte, gallo-romaine, médiévale, moderne, produites par les genres de vie de ses acteurs (le paysan, le marinier, le marchand de la ville).

L'archéologie fluviale fournit une connaissance précise du bateau de Loire : la pirogue du paysan-pêcheur de l'âge du bronze, le scute médiéval, le bac et le moulin-nef. Aux épaves de chalands des XVII^e, XVIII^e siècle et XIX^e siècle, répondent dans le paysage les structures portuaires et les fronts de Loire urbains édifiés aux mêmes époques. Le bateau sous les toits (réemploi de bois de bateau dans les charpentes des maisons riveraines), objet de l'archéologie domestique, symbolise cette relation et complète l'information.

Dans une démarche transdisciplinaire, l'archéologie est source de la connaissance du fleuve et de son val, de leurs aménagements et utilisations, en tant qu'anthroposystème fluvial au double fondement naturel et culturel. Sa réalité n'est pas qu'ancienne et héritée, elle est aussi actuelle, participant au renouvellement du regard porté sur le fleuve par la population ainsi qu'à ses pratiques contemporaines.

Perspectives

Les études réalisées (Écomusée de Montjean Loire Angevine, Association de recherche de la région d'Ancenis, Associations archéologiques d'Indre-et-Loire, du Loiret, Musées de Châteauneuf, Cosne...), montrent les directions de recherche à prendre, comme les outils à créer (banques de données-SIG, sites de conservation et médiation des découvertes). Une dynamique est à créer, à l'échelle du bassin, associant chercheurs, associations, DRAC-SRA, musées, ... La démarche DIREN d'Inventaire du patrimoine fluvial, épaulée par les DRAC, montre la voie.

Pour en savoir plus

Écomusée de Montjean Loire angevine - Rue d'Anjou 49750 Montjean-sur-Loire - Téléphone 02 41 39 08 48



comprendre

Il n'y a pas de préservation ni de valorisation sans reconnaissance des caractères spécifiques de la Loire ou propres à ses affluents. Le Conservatoire créé par le Conseil régional des Pays de la Loire s'attache à développer l'information et les références d'expertise.



Comprendre l'évolution des paysages

Témoignage de Nicole Le Nevez, Secrétaire générale du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents

Les paysages expriment tous les liens sociaux, économiques, culturels et affectifs que les hommes entretiennent avec l'espace, la nature et le temps.

Comprendre l'évolution des paysages participe d'une meilleure appréhension de leurs caractères spécifiques.

C'est en ce sens que le Conservatoire a initié un ensemble de recherches sur la vallée de la Loire de Montsoreau à l'océan.

Descriptions et compréhension des paysages contemporains, recherche de leur histoire dans les documents d'archives, analyse et synthèse des actions porteuses des paysages de demain, constituent aujourd'hui un ensemble de références réunies sous SIG qui alimentent les différentes actions, thématiques ou territoriales, proposées par le Conservatoire et mises en œuvre, pour l'essentiel, dans le cadre du Programme Interrégional Loire.

Analyses géographiques, biologiques, historiques, sociologiques (enquêtes et concours photos auprès des communes et des riverains) ont permis de mieux identifier les particularités des paysages ainsi que les savoir-vivre avec l'inondation qu'ils expriment, de mettre en évidence les grandes caractéristiques à préserver et à valoriser dans lesquelles peuvent s'inscrire les paysages de demain.

Pour en savoir plus :

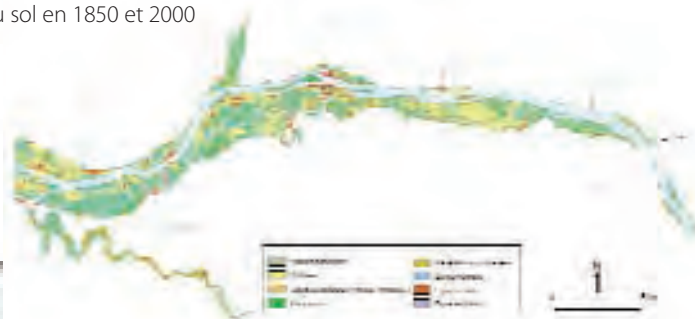
Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents

Hôtel de région - 44966 Nantes cedex 9 - Téléphone 02 51 86 00 86 - Fax 02 51 86 00 81 - www.corela.org

Occupation du sol dans le lit majeur de la Loire en 1850
- de Chateaufort au Saut de l'Horloge -



Occupation du sol dans le lit majeur de la Loire en 2000
- de Chateaufort au Saut de l'Horloge -



comprendre

L'État réalise, par département, un Atlas des paysages, aide indispensable à la connaissance des territoires et à la sensibilisation sur les paysages d'un département.



L'Atlas des paysages d'Indre-et-Loire

Témoignage d'Isabelle Lалуque-Allano, chargée d'études au sein de l'unité environnement et prévention des risques, DDE d'Indre-et-Loire

33

La démarche

Une démarche nationale initiée dans toutes les régions: les départements du Maine-et-Loire, de l'Indre-et-Loire et du Cher possèdent déjà leur atlas des paysages (ou étude des paysages). L'atlas est en cours d'élaboration dans le Loiret.

Les partenaires

Commande DDE/DIREN, réalisation Cabinet Bosc et Pigot, un comité de pilotage: DIREN Centre et bassin Loire-Bretagne, DDE, DDAF, SDAP, Conseil général, PNR, Chambre d'agriculture, un comité de suivi technique: DIREN, DDE, DDAF, SDAP.

Les objectifs de l'étude

- Disposer d'un état des lieux clair, justifié et pédagogique des paysages d'Indre-et-Loire, qui puisse être un outil de communication.
- Participer à la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire.
- Permettre la cohérence du développement urbain à l'intérieur de chaque unité.

Le contenu de l'étude

- **Le diagnostic:** une approche géographique + une approche sociale et culturelle: comprendre comment l'homme a investi et modelé les paysages au travers de l'histoire, de l'architecture, de la vie économique et sociale.
- Approche subjective pour définir les éléments sur lesquels se fonde l'identité des paysages, et l'évolution de la perception des paysages au travers du temps.

Les facteurs d'évolution des paysages

L'urbanisation, l'agriculture, les infrastructures et le tourisme.

L'utilisation actuelle de l'étude

- Aide à la définition des enjeux de l'État dans le domaine des paysages lors de l'élaboration des porter à connaissance de :
- PLU (Plan local d'urbanisme);
 - SCOT (Schéma de cohérence et d'organisation du territoire);
 - outil de connaissance d'un territoire permettant d'identifier des enjeux paysagers lors de la réalisation du DGEAF (dossier de gestion des espaces agricoles et forestiers);
 - La définition des unités de paysages en accompagnement de la démarche de la chambre d'agriculture sur l'insertion des bâtiments agricoles;
 - l'identification et la connaissance des paysages « référents » à la disposition des bureaux d'études.

Pour en savoir plus :

DDE/ Service Urbanisme, aménagement et environnement
61 avenue de Grammont 37041 Tours cedex - Téléphone 02 47 70 80 30 - Fax 02 47 70 80 39

extrait de l'étude sur l'unité de paysage de la Confluence



comprendre

Ce projet s'inscrit dans le volet patrimonial du Plan Loire Grandeur Nature, qui a pour objectif de concourir à la « mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées dans un objectif de développement durable »



Le recensement des cales, quais et duits sur la Loire et ses affluents anciennement navigués

Témoignage de Vincent Dauffy-Chargé de mission – DIREN Centre et bassin de la Loire

Le patrimoine fluvial lié à des usages passés de la Loire et ses affluents, notamment la navigation, contribue fortement à la singularité et à la renommée des paysages du Val de Loire.

Un objectif à long terme : un réseau de partage de connaissances et d'expériences

La connaissance, l'appropriation, la restauration et la mise en valeur de ce patrimoine constituent des actions à encourager et à soutenir à l'échelle du bassin de la Loire.

La DIREN de bassin souhaite que la dynamique initiée et développée depuis 1995 en Pays de la Loire se diffuse à l'ensemble du bassin de Loire, en participant à l'élaboration d'un réseau de partage de connaissances et d'expériences.

Une première étape vers ce réseau : le recensement des cales, quais et duits

Ce recensement concerne la Loire et ses principaux affluents anciennement navigués, dans les limites du domaine public fluvial. Il s'agit d'une première étape pour structurer, compléter et homogénéiser la connaissance sur le patrimoine fluvial à l'échelle du bassin ; ce recensement s'inscrit dans la continuité d'un recensement réalisé par la DIREN des Pays de la Loire en 2002.

Ce recensement a un double objectif : localiser et cartographier tous les ouvrages de type cales, quais et duits sur la Loire et ses affluents et renseigner simultanément une base de données informative permettant de caractériser chacun des ouvrages identifiés. Il se déroulera de janvier à décembre 2005.

De plus, les Directions régionale des affaires culturelles (DRAC) géographiquement concernées enrichiront ce recensement à partir de documents d'archive.

A moyen terme, la DIREN de bassin ambitionne que la structuration et l'homogénéisation de cette connaissance déborde thématiquement les cales, quais et duits et géographiquement le domaine public fluvial, en espérant une large adhésion sur laquelle construire un partage de connaissances et d'expériences.

Les partenaires

Dans un premier temps, un petit nombre de partenaires techniques a été associé pour définir un cahier des charges pour lancer le recensement. A partir de 2005, la DIREN de bassin souhaite étendre ce partenariat pour initier une mise en réseau autour de cette problématique.

Pour en savoir plus :

Pour plus d'information sur la dynamique de restauration développée en Pays de la Loire : www.corela.org/actions/thematiques/calesetquais.asp

Pour plus d'information sur le recensement réalisé par la DIREN des Pays de la Loire : www.loire-estuaire.org/dossiers/dossier5.html



protéger

Les plus anciens outils de sauvegarde de patrimoine savent se renouveler et prendre en compte, l'actualité de l'évolution de nos paysages urbains.



Le secteur sauvegardé de Saumur (PSMV) et son extension

Témoignage de Marc Ganuchaud, architecte principal en chef de la ville de Saumur

Pour garantir la pérennité de l'intérêt architectural et urbanistique d'un monument historique, il est nécessaire d'en maîtriser l'environnement! De même, la sauvegarde d'un tissu urbain exceptionnel exige une connaissance exhaustive des éléments qui le constituent et l'établissement de règles de valorisation aussi réalistes et précises que possibles afin d'en assurer un développement cohérent.

La ville de Saumur s'est dotée dès les années 70 d'un secteur sauvegardé, l'un des tout premier de France d'une superficie de 30 hectares. Trente ans sont passés... la pratique quotidienne de la réglementation initiale et l'évolution de la notion de sauvegarde ont amené la ville de Saumur et l'Architecte des Bâtiments de France à mettre en révision le psmv (Plan de sauvegarde et de mise en valeur), afin de l'adapter, de l'enrichir et de l'étendre (150 hectares).

L'ancien secteur sauvegardé appelait les constats suivants :

- le faible nombre des constructions protégées;
- la volonté d'interventionnisme à travers un nombre très élevé de démolitions;
- la création de voies nouvelles dans le tissu ancien dans une logique hygiéniste;
- des opérations de restructuration ambitieuse privilégiant une architecture mimétique.

La notion de paysage était totalement absente.

Le nouveau règlement protégera les creux urbains, en particulier les jardins, les cours d'hôtels, les espaces libres publics, parcs, quais, places., ainsi que les ordonnances végétales et même l'arbre isolé remarquable. Il intégrera un article encadrant les aménagements des espaces libres identifiés. De plus, l'analyse de la forme urbaine et paysagère développée dans le secteur sauvegardé met en évidence un certain nombre d'enjeux auxquels le psmv apporte une réponse :

- le traitement des abords du château de Saumur;
- la stabilisation définitive du coteau de Fenêt;
- la valorisation des quais de Loire;
- la reconstitution des abords des églises;
- le traitement des rues anciennes.

Le nouveau psmv veut, à la fois, sauvegarder avec respect les éléments d'architecture et des paysages les plus intéressants, maintenir l'unité de la ville en préservant les ensembles qui la constituent et créer les conditions de son évolution, c'est-à-dire, de sa capacité à accepter une architecture contemporaine et à s'adapter à l'évolution des fonctions qui prendront place dans ce qui constitue le centre ville de l'agglomération saumuroise.

Pour en savoir plus :

Hôtel de Ville de Saumur, rue Molière BP 300, 49408 Saumur cedex - Téléphone 02 41 83 30 00



protéger

La procédure de classement garantit la pérennité d'un site remarquable en proposant une gestion raisonnée des qualités patrimoniales et paysagères des lieux.



Le site classé de la Corniche angevine

Témoignage de David Couzin, Inspecteur des sites du Maine-et-Loire, DIREN Pays de la Loire

Origine et contexte du classement

Classé par décret en Conseil d'État du 11 février 2003, ce site emblématique de l'Anjou est délimité par les vallées de la Loire et du Layon. Il s'étend sur près de 2500 hectares (communes de Chalonnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire et Saint-Aubin-de-Luigné).

L'intérêt patrimonial de la Corniche angevine réside dans la forte identité de ses composantes paysagères et de ses panoramas (un vaste plateau viticole dominant des vallées inondables) ainsi que dans les nombreux témoignages d'événements historiques et d'activités parfois disparues (activité minière, débuts de l'aviation, École littéraire,..).

Après avoir créé un syndicat intercommunal, en 1990, les élus des quatre communes s'engagent dans une étude paysagère qui aboutira à la signature d'une CRAPE avec le Conseil régional en 2001. La nécessité de maîtriser certaines évolutions de ce territoire (développement des peupleraies au détriment du système prairial, disparition du patrimoine minier, banalisation d'éléments identitaires architecturaux,..) les incitent à retenir le principe d'un outil de protection durable, le classement au titre des sites.

Un projet concerté

Parallèlement à l'instruction du dossier et au travail de délimitation, la DIREN engage deux démarches :

- un travail de sensibilisation sur la qualité du patrimoine et des paysages (réunions publiques, réalisation et diffusion de documents d'information,..) ;

- une suivi systématique, en coordination avec le SDAP, de l'ensemble des travaux réalisés dans le périmètre d'étude. Ainsi, jusqu'à la publication du décret de classement, une centaine de dossiers (permis de construire, déclarations de travaux...) ont été adressés à l'inspecteur des sites et à l'architecte de bâtiments de France pour avis préalable. De nombreuses réunions de terrain permettent d'explicitier certains avis émis, parfois défavorables, ou d'orienter et de qualifier en amont les projets.

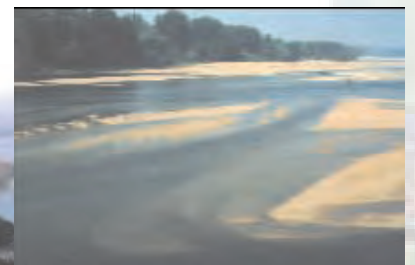
De la gestion à la valorisation

En complément du suivi réglementaire et du travail de sensibilisation, plusieurs actions de valorisation et de gestion sont engagées. Outre l'intervention sur des éléments emblématiques du site (réhabilitation de la chapelle Notre Dame des Mines, sauvegarde de la ferme de Désert...), on citera notamment la mise en valeur de la route touristique dite de la Corniche angevine qui permet une découverte privilégiée du site.

Ainsi, le Conseil général de Maine-et-Loire a récemment engagé des travaux conduisant au dégagement de perspectives visuelles depuis l'itinéraire, à la restauration ou la création de murets en pierre, à la réhabilitation et la matérialisation d'aires d'arrêt existantes. Un travail sur les réseaux, la signalétique et les pré-enseignes aux abords de l'itinéraire doit prolonger ces actions de mise en valeur.

Pour en savoir plus :

DIREN Pays de la Loire - 3 rue Menou BP 61219 - 44012 Nantes cedex 1 - Téléphone 02 40 99 58 00.



protéger

La ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine et d'aménagement urbain et paysager) est de plus en plus utilisée en Val de Loire, à l'échelle communale et intercommunale.



La « ZPPAUP intercommunale » de la rivière du Loiret

Témoignage de Régis Reguigne, Président de l'ADAPRILS, Maire adjoint chargé de l'urbanisme à Olivet et François-Régis Bach, SPPEF

Créé en 1995, la ZPPAUP « rivière du Loiret » a trois caractéristiques remarquables : elle est intercommunale, elle constitue un ensemble paysager, et c'est une initiative d'associations.

Le Loiret est une résurgence des eaux souterraines de la Loire. C'est un milieu vivant, complexe et fragile qui apparaît dans le parc floral de la Source et se jette dans la Loire au bout de 14 km. Depuis des siècles, chaque utilisation du sol a laissé ses marques dans le paysage : l'agriculture avec ses hameaux et son architecture rurale, l'activité de la rivière avec ses nombreux moulins, la poussée urbaine contemporaine avec ses lotissements et ses grands équipements.

Pour tenir compte de cette diversité, 4 séquences paysagères ont été définies :

- la forêt galerie, caractérisée par ses rives boisées,
- le lac, espace plus large avec ses restaurants et ses petites maisons avec gare à bateaux, souvent construites sur pilotis, appelée aussi « Venise du Loiret »,
- les îles avec ses différents bras et biefs destinés jadis à alimenter les roues des nombreux moulins,
- les champs, la partie en aval s'étirant jusqu'au confluent avec la Loire.

Pour chacune de ces séquences a été défini un cahier de prescriptions en matière d'architecture et de paysage, s'appuyant sur des fiches de cas. Les études (durée 4 ans) ont été placées sous l'égide de deux associations de protection des sites, l'une indépendante, et l'autre associant les élus, les administrations concernées et les 6 municipalités riveraines. Elles ont été conduites par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération Orléanaise, avec la participation d'un architecte, d'un paysagiste et d'ingénieur forestier.

Après plusieurs années d'expérience, cette initiative est reconnue par le grand public qui fréquente les circuits de promenade. Les propriétaires privés ont eu à cœur de valoriser leur patrimoine avec les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France, choisissant une clôture plutôt en bois qu'en plastique, des haies de feuillus plutôt que de conifères. Les points noirs, sur les espaces publics, sont en cours de résorption.

Pour en savoir plus :

ADAPRILS - Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site
Hôtel de Ville 286 rue de Général de Gaulle BP 129 - 45000 Olivet cedex

SPPEF - Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
SPPEF Loiret : 88 rue Barnier 45000 Orléans - Téléphone 06 82 90 29 16
SPPEF Loir-et-Cher : Le Guet de l'Etang 41700 Cheverny - Téléphone 02 54 79 62 18
SPPEF Indre-et-Loire : 78 Boulevard Béranger 37000 Tours - Téléphone 02 47 66 98 77
SPPEF Maine-et-Loire : 49 place du Marché 49150 Baugé - Téléphone 02 41 89 17 85

Eviter le pire, conserver le meilleur



protéger

Le programme européen Natura 2000 inventorie les habitats naturels des espèces protégées et incite à la création de contrats de gestion de ces paysages.



Le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

Témoignage de Guillaume Delaunay, Chargé de mission, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le site Natura 2000 dit de la «Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau» (codes UE: FR5200629 (zsc) et FR 5212003 (zps)) est composé de 24 communes situées de part et d'autre du lit de la Loire. Le périmètre englobe le lit endigué de la Loire et couvre une superficie de 4757 ha. Le document d'objectifs du site est validé depuis le 18 décembre 2003.

Le retour de l'habitat prairial est vivement encouragé: ce sont des habitats naturels identifiés dans la directive européenne «Habitats». Des contrats de restauration écologique sont proposés pour en recréer in situ. Ils concernent les prairies alluviales humides souvent inondées l'hiver et les frênaies ormaies des bords de la Loire et de l'Adour.

Ces contrats concernent :

- la conversion de terres arables en herbages extensifs ;
- la conversion de parcelles fortement embrouillées en herbages extensifs ;
- la conversion de peupleraies en prairies d'herbages extensifs.

Plusieurs sont en cours de réalisation et permettent l'entretien des arbres taillés en têtards et la création de niches écologiques favorables à plusieurs espèces d'intérêt communautaire telles que le lucane cerf-volant, le grand capri-corne, le pique-prune ou la rosalie des Alpes.

Des conversions volontaires de peupleraies en prairies ou boisement alluvial se développent dans le cadre de contrats Natura 2000 et de contrats d'agriculture durable, en parallèle de l'action du Plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations. Certaines parcelles de peupleraies font l'objet d'acquisitions foncières, à la demande de collectivités, en mobilisant la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

L'objectif est de créer des accès visuels à la Loire et des circuits de découverte du paysage et du patrimoine naturel. L'ensemble de ces actions devrait conduire à une réduction significative des surfaces couvertes de peupliers au bénéfice de prairies bocagères ou de forêts alluviales.

Pour en savoir plus :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Maison du Parc - 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Téléphone 02 41 53 66 00 - www.parc-loire-anjou-touraine.fr



La Loire à Saint-Martin-de-la-Place

protéger

Les espaces naturels remarquables de la Loire et de ses affluents sont gérés par des partenariats entre le réseau « Loire nature » et les collectivités locales.



Le Programme « Loire nature » et l'exemple d'un partenariat actif

Témoignages de Christelle Revel, Chargée de mission, Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre et de Michel Verdier, Chargé de mission, Cabinet du président, Conseil général d'Indre-et-Loire

« Loire nature » est un programme associatif coordonné à l'échelle du bassin de la Loire. Ses objectifs principaux sont : le maintien de la biodiversité et la dynamique fluviale se traduisant par une diversité des paysages ligériens, et la protection de la ressource en eau.

Ce programme, volet patrimonial du plan interrégional « Plan Loire Grandeur Nature » a abouti à la gestion écologique et à l'ouverture au public de 600 hectares sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Certaines réalisations sont exemplaires par les partenariats engagés avec les agriculteurs, les pêcheurs et les chasseurs.

Cette action allie gestion écologique agricole et aspect économique, partenariat avec les collectivités locales et appropriation de la Loire par le public, pour un objectif majeur, assurer une préservation et une gestion durable des écosystèmes ligériens.

Les actions menées par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Région centre bénéficient de partenariats étroits avec la DIREN Centre, le Conseil régional du Centre, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que les Conseils généraux du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

Un exemple de partenariat actif, en Indre-et-Loire

La synergie d'action entre le Conseil général d'Indre-et-Loire et le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, chacun dans le cadre de ses compétences :

- la TDENS (Taxe Départementale affectée à la valorisation des Espaces Naturels Sensibles) permet au Conseil général d'acquiescer les espaces naturels protégés à l'amiable ou par DUP avec un soutien financier des collectivités locales ;
- le programme « Loire nature » permet au Conservatoire de mener des actions de conservation adaptées aux secteurs les plus vulnérables de la Loire. Le territoire d'application conjoint s'étend du bec de Cher au bec de l'Indre, soit plus de 30 km de linéaire dans le lit endigué de la Loire et dans les zones humides adjacentes par l'intermédiaire d'une veille foncière (Conseil général d'Indre-et-Loire, conservatoire, SAFER) ;
- le Conseil général, à l'aval, rive sud Loire (Levée de Bois Chétif, Val du Vieux Cher) ;
- le Conservatoire, à l'amont, sur 107 ha.

Les deux partenaires consacrent leurs actions à la préservation de la biodiversité, au maintien de la zone d'expansion des crues et à la protection de la ressource en eau.

Ces actions aboutiront à une valorisation et l'ouverture aux publics via des opérations comme La Loire à Vélo ou des actions de sensibilisation pédagogique par convention. Le Conseil général d'Indre-et-Loire développe, en complément, un projet de Centre d'interprétation des vallées et zones humides à Bréhémont, pour lequel le Conservatoire est l'un des membres expert au sein du comité de pilotage.

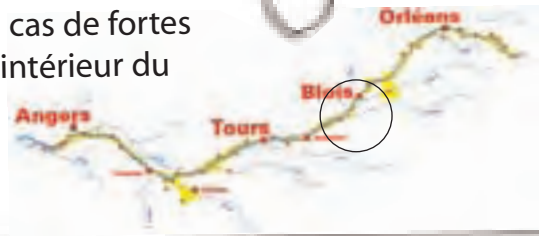
Pour en savoir plus :

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre - 30 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans
Téléphone 02 38 77 02 72 - <http://cahiersnaturalistes.free.fr/cpnrc/> - www.loirenature.org



protéger

L'homme a construit des levées pour se préserver du fleuve et les déversoirs pour protéger ces levées en cas de fortes crues. Aujourd'hui, la présence d'activités à l'intérieur du déversoir de la Bouillie (Blois) constitue un véritable enjeu de sécurité civile.



La ZAD du déversoir de la Bouillie à Blois

Témoignage de Olivier Grégoire, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Blois

40

Prendre la décision de soustraire au risque d'inondation plus de 150 habitations et locaux d'activités n'est pas une chose simple. Néanmoins, les événements tragiques de ces dernières années tant au niveau français qu'euro péen ont fait prendre conscience aux acteurs locaux de l'enjeu majeur de sécurité civile.

Les quartiers du Glacis à Blois, de la Foulerie à Saint-Gervais-la-Forêt et quelques habitations de la commune de Vineuil constituent de véritables obstacles au passage de l'eau en cas de crue majeure de la Loire car ils sont situés dans le bras de décharge du déversoir de la Bouillie.

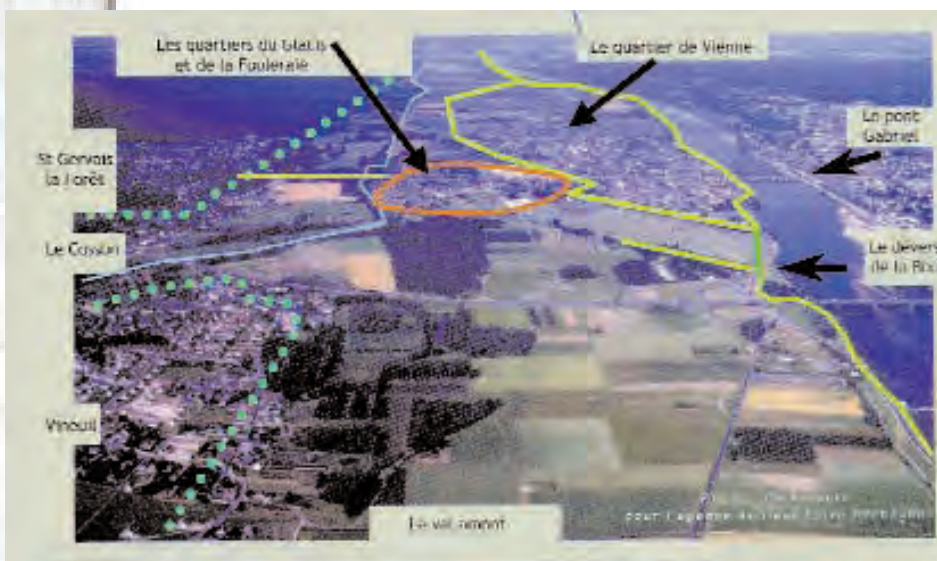
A la demande de l'État et de la région Centre, la Communauté d'agglomération de Blois a été chargée de mettre en place une ZAD (Zone d'aménagement différé) sur le secteur du déversoir de la Bouillie. La ZAD est un outil juridique qui permettra à la Communauté d'agglomération de bénéficier d'un droit de préemption sur le secteur pour une durée de 14 ans et, par là-même, de se positionner comme acquéreur prioritaire dans toutes les transactions immobilières.

En effet, jusqu'à cette décision de création de ZAD, ces zones classées au Plan de prévention de risques d'inondations en aléa fort, voire très fort, étaient inscrites en zone ND (zone naturelle) aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées. La communauté d'agglomération n'avait aucun moyen d'intervention sur ce secteur, en l'absence de mise en place de droit de préemption urbain.

Une fois que le déversoir aura retrouvé sa fonction première, il conviendra de donner à ce secteur une affectation nouvelle : un espace vert paysagé de loisirs et promenades semble être la solution la plus adaptée.

Pour en savoir plus :

Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys 1 rue Honoré de Balzac 41000 - Téléphone 02 54 90 35 35



orienter

La qualité des paysages est liée à la bonne organisation des espaces. Le Plan local d'urbanisme (ancien POS) sera d'autant plus pertinent qu'il s'organisera à partir d'une réflexion sur les paysages.



Le POS de Denée et démarche paysagère

Témoignage de Jacques Zeimert, Président de l'association de la sauvegarde de la Loire angevine

Les municipalités successives de Denée ont centré leurs efforts sur une croissance douce et sur l'identité culturelle, patrimoniale et environnementale dont il convenait de préserver l'unité :

- identité culturelle avec la population des hameaux de la zone inondable qui « vivent avec l'inondation » ;
- identité patrimoniale avec l'inscription du site du centre bourg, la suppression des servitudes d'alignement et, enfin, l'adoption d'une ZPPAUP ;
- identité environnementale, en particulier paysagère, qui a été fortement mise à mal par un remembrement de la vallée et un accroissement important des plantations de peupliers créant un véritable écran végétal occultant totalement la vision des territoires de la vallée et des coteaux de Savennières situés en vis-à-vis.

Ce constat a conduit la municipalité, lors de la révision du POS en 1992, à attacher une grande importance à la gestion paysagère de son territoire. Un état des lieux plus particulièrement orienté sur le sujet a été réalisé avec, entre autres, les potentialités d'installation de la faune et de la flore, la richesse des espaces naturels humides, l'analyse des axes de vision et des unités paysagères.

Ce document permet d'avoir une bonne perception des enjeux et de définir une vision prospective de ceux-ci avec les actions qui en découlent comme la sensibilisation, l'incitation et même la réglementation. Le POS ainsi établi permet une action cohérente s'inscrivant dans la continuité.

La commune procède actuellement à la réalisation de son PLU qui s'inspire très fortement de son précédent POS, en particulier de ses orientations paysagères. Elle va même accentuer sa pression en faveur de la récupération de fenêtres de vision en interdisant la plantation d'arbres de hautes tiges, quelle qu'en soit l'espèce, et montrer l'exemple en ne replantant pas certaines peupleraies lui appartenant.

La démarche adoptée démontre que, même pour des petites communes, il est possible de définir une politique à long terme de gestion de l'espace en gérant les conflits d'usage potentiels dans le cadre d'une vision d'intérêt général.

Pour en savoir plus :

Association pour la Sauvegarde de la Loire angevine 14 rue Lionnaise 49100 Angers - Téléphone 02 41 78 71 09



orienter

La valorisation des paysages comme atout touristique peut être un des axes de conception de Plan local d'urbanisme qui se définit, alors, à l'échelle d'une intercommunalité.



Le PLU intercommunal et démarche paysagère

Témoignage de Denis Fouché, Vice-président de la Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne

La Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne est située dans le canton de Chinon, au cœur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, ces 9 communes sont solidaires depuis 30 ans.

Comme beaucoup de zones rurales, cette communauté connaît depuis la fin des années 90 une sollicitation importante pour la réalisation de nouvelles habitations tant en réhabilitation du bâti ancien qu'en constructions neuves. L'envie était donc forte d'ouvrir largement des secteurs à la construction par le biais de l'élaboration du PLU.

Pendant dans une logique de développement durable, il était nécessaire d'apprécier dès maintenant l'impact d'une telle orientation sur la qualité paysagère du territoire. Actuellement caractérisé par sa clarté et sa lisibilité, son histoire et sa dimension patrimoniale, le paysage communautaire mérite que l'on prête une attention toute particulière à son évolution.

La réalisation de ce PLU sera motivé par l'exemplarité et la créativité et privilégiera les pistes suivantes:

- assurer la pérennité de ces paysages clairs et lisibles, ceci imposant la préservation et la valorisation du caractère identitaire du patrimoine bâti et naturel (reconnaissance et prise en compte des lignes de compositions majeures du territoire, pérennité de l'activité agricole, protection des formes architecturales et urbaines);
- préserver les vecteurs de l'identité du territoire communautaire qui constitue sa principale source d'activité touristique;
- protéger les espaces naturels offrant un recul visuel sur les édifices remarquables (Château du Coudray-Montpensier, Abbaye de Seuilly, la Devinière, Ferme et vestiges du Château de Chavigny, Collégiale de Candes-Saint-Martin, etc.);
- prendre en compte les covisibilités: importantes et de qualités remarquables sur l'ensemble de la communauté, les nombreuses relations visuelles qui se tissent sur le territoire intercommunal induisent une sensibilité extrême du paysage;
- protéger les lignes de crête et les hauts de coteaux, les formations végétales caractéristiques des paysages du territoire communautaire, les grands massifs boisés entre Vienne et Rabelaisie, les parcs et des boisements de coteaux, les noyers isolés ou en alignement.

Pour en savoir plus :

Communauté de Communes Val de Vienne - 5 place du 8 mai 37500 Lerne - Téléphone 02 47 95 95 22



orienter

La création du Plan paysager patrimonial, complémentaire au Plan local d'urbanisme, est essentielle pour la qualification d'un site patrimonial remarquable.



Le projet de Plan paysager patrimonial d'Azay-le-Rideau

Témoignage de Michel Mattei, Chargé de mission, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

La commune d'Azay-le-Rideau est située à l'Est du territoire du Parc, aux portes de l'agglomération tourangelle. Ce site urbain patrimonial et paysager (vallée de l'Indre) compte parmi les paysages d'excellence du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

La proximité de l'autoroute a entraîné une hausse de la demande en terrains à bâtir, principalement sous forme de maisons individuelles. Cette forte pression urbaine s'accompagne d'une forte déprise agricole (élevage, arboriculture).

La commune élabore actuellement son Plan local d'urbanisme. Les enjeux socio-économiques sont tels que l'exercice se révèle délicat, d'autant plus que la géographie communale ne se prête pas facilement à cet exercice : coteau, zone inondable, étroitesse de la ville centre, zones arboricoles et viticoles, déviation, etc., autant de contraintes géographiques avec lesquelles il faut composer.

Compte tenu de ces enjeux, le Parc a proposé à la commune la réalisation d'un "Plan paysager patrimonial" qui comporte deux phases :

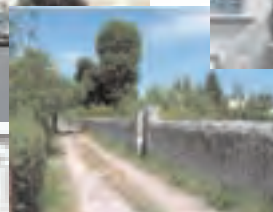
- l'inventaire des richesses du patrimoine paysager et les problèmes de leur gestion ;
- des propositions d'actions paysagères dont les principes réglementaires et/ou les préconisations seront intégrées dans le futur Plan local d'urbanisme.

La participation des associations est essentielle pour intégrer leurs différentes perceptions du paysage vécu au quotidien ainsi que l'image perçue par les touristes. Il s'agit de partager à la fois le diagnostic et les propositions d'actions.

A titre d'exemple, l'entrée de ville est, classiquement, soumise aux nécessités de différents porteurs de projets. Le plan paysager propose une base commune de travail aux concepteurs des différents aménagements. Le paysage en résultant devrait ainsi avoir une image relativement homogène dans laquelle les réalisations seront mises en valeur. Le zonage et le règlement du PLU seront ainsi précisés et complétés par une annexe à vocation pédagogique illustrant ces principes.

Pour en savoir plus :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Maison du Parc - 7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Téléphone 02.41.53.66.00 - fax 02.41.53.66.09 - www.parc-loire-anjou-touraine.fr



orienter

Pour favoriser les liaisons entre la rivière et la ville, le Plan d'aménagement et de développement durable doit intégrer les questions de qualification des espaces publics liés à la Vienne.



PADD de Chinon et prise en compte de l'espace fluvial

Témoignage de Pascal Gomes, responsable du pôle urbanisme à l'Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais.

La ville de Chinon est coupée de la Vienne qui est pourtant à l'origine de l'installation de l'homme sur ce site. Dans le cadre du PADD, l'objectif a été d'inventer de nouveaux rapports entre l'homme et l'eau en aménageant des espaces de liaisons.

L'enjeu à venir est d'enrichir les rapports entre la ville et sa rivière. Cela s'effectuera en préservant l'intérêt environnemental de la Vienne et en se protégeant des risques qu'elle peut engendrer.

Pour cela, trois modes d'intervention sont envisagés :

- **favoriser** la découverte de la Vienne grâce à des cheminements intéressants pour la découverte de la rivière. Chacun des cheminements devra offrir une approche singulière de la Vienne :

- la Vienne urbaine par la promenade des quais ;
- la Vienne naturelle et ses chemins ruraux ;
- la Vienne de haut, depuis l'ancienne voie ferrée.

Leur aménagement permettra de préserver et d'ouvrir des perspectives sur le château et le centre ancien de Chinon depuis la Vienne.

- **Renforcer** les accès à l'eau, c'est offrir aux activités liées à l'eau les équipements nécessaires.

L'aménagement d'un véritable accès à la Vienne renforcera la batellerie et les loisirs, et celui de la rive gauche de la Vienne permettra de créer un lieu de détente et de loisirs destiné plus particulièrement aux enfants.

La création d'une passerelle piétonne au bas du quai offrira la possibilité de promenade au fil de l'eau.

L'aménagement partiel de l'île de Tours verra la création d'un espace naturel de détente, en bord de Vienne et au cœur de la ville dans le respect du site actuel.

- **Développer** des espaces de contemplation sur la Vienne.

Avec la disparition des fortifications, le champ visuel est ouvert depuis les quais vers la rivière. Pourtant, les lieux disponibles pour faire halte face à la Vienne ne sont pas assez valorisés.

Pour en savoir plus :

Agence de développement et d'urbanisme du chinonais
6 quai Charles VII - 37500 Chinon - Téléphone 02 47 93 83 83



orienter

Toutes les communes riveraines de la Loire sont dotées d'un Plan de prévention des risques d'inondations : quel développement imaginer dans ces espaces très contraints par les risques naturels ?



Le PPRI : vivre et se développer en zone inondable ?

Témoignage de Barbara Rivière, Chef de service urbanisme - Saint-Pierre-des-Corps

Que signifie « se développer » en zone inondable ? Qu'est-ce qu'une activité durable ? Comment réduire la vulnérabilité ? Ces questions sont au cœur de la réflexion initiée par l'association des communes riveraines de la Loire et les autres cours d'eau depuis 1995. Une étude co-financée par le Conseil régional, l'Établissement public Loire et les communes adhérentes a été lancée en 2003 pour comprendre les enjeux et ouvrir des pistes d'action. Après une mise en évidence des critères de vulnérabilité à l'échelle du territoire de l'association, à l'est et à l'ouest de l'agglomération de Tours, 4 communes-test ont fait l'objet d'une étude fine de leur vulnérabilité au risque inondation (Bréhémont, Nazelles-Négron, la Ville-aux-Dames, Savigny-en-véron) et de la compatibilité de leurs projets de développement.

Les principaux enseignements :

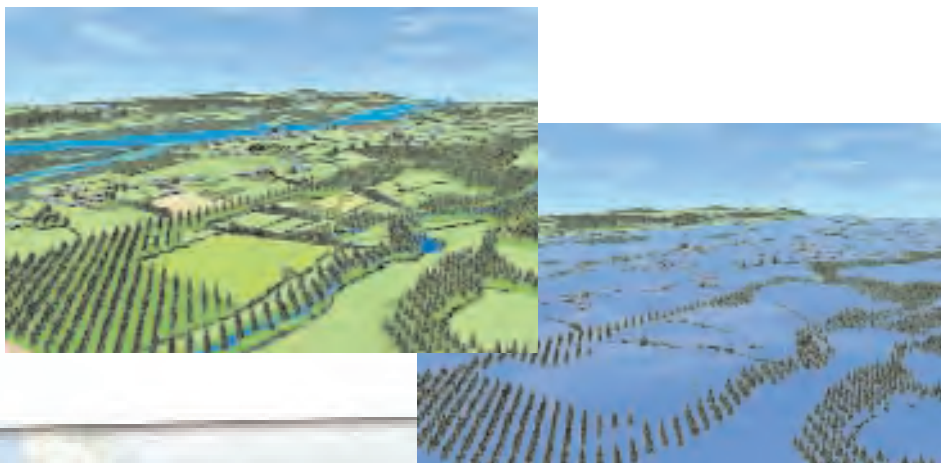
1 - La faible conscience du risque d'inondation par les populations et l'organisation de la nécessaire solidarité intercommunale face aux crues :

- en cernant mieux les liens d'interdépendances sur chaque commune sur le plan de l'économie, des déplacements, de l'agriculture, de l'habitat, de l'environnement naturel et paysager ligérien ;
- en définissant, pour chaque concessionnaire, EDF, DDE, syndicats des eaux et assainissement, les interventions de prévention et de gestion de crise.

2 - Le caractère d'inondabilité de ces territoires peut devenir un atout à l'image des politiques communales de Bréhémont (développement de l'éco-tourisme, valorisation du patrimoine fluvial, création d'un observatoire de la Loire et de ses affluents) ou de Nazelles-Négron (développement sur l'agriculture durable, politique de l'habitat). Des priorités d'action ont été identifiées sur les thèmes de l'habitat, de l'agriculture, du tourisme, de l'économie, des paysages et de la communication du risque. Elles servent d'assise à une « charte de développement durable » afin de garantir la pérennité de l'activité et la qualité de vie sur ces territoires inondables. Les communes porteuses de ces actions préalablement discutées et validées devront contractualiser avec les partenaires et collectivités qui ont des responsabilités dans leur mise en œuvre.

Pour en savoir plus :

Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau
Mairie de Saint-Pierre-des-Corps BP 357 - 37703 Saint-Pierre-des-Corps cedex - Téléphone 02 47 63 44 05
urba@mairie-stpierredescorps.fr



orienter

Les pays comptent parmi les acteurs institutionnels les plus actifs pour conduire des démarches paysagères fondées sur la connaissance des territoires et la mobilisation des habitants.



La charte architecturale et paysagère pour s'inscrire dans un développement durable : les démarches du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et du Pays Sologne Val Sud

Témoignage d'Isabelle Thauvel, Directrice, CAUE du Loiret

Les territoires péri-urbains et ruraux d'une large couronne autour d'Orléans sont soumis à une forte pression foncière. Depuis plus de vingt ans, de nombreux lotissements ont modifié le paysage et la composition sociale des bourgs.

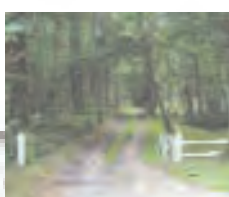
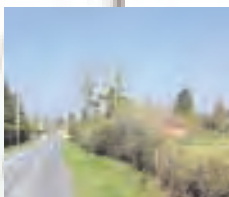
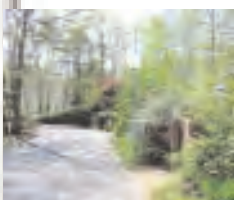
La qualité des paysages et le fort potentiel d'accueil permanent et touristique a interpellé les élus du Pays Sologne Val Sud, et du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire. Ceux-ci sont fortement mobilisés sur des démarches simultanées : en Pays Forêt d'Orléans Val de Loire les études pré-opérationnelles de l'OPAH⁽¹⁾ HQE à volet patrimonial ont donné lieu à la mise en œuvre d'une charte architecturale, puis une charte architecturale et paysagère va se réaliser sur l'ensemble du territoire du Pays Sologne Val Sud.

Le cadre des pays semble être le plus approprié pour ce type de projet qui implique un travail exhaustif d'analyse du territoire, puis la réalisation de fiches synthétiques comme support pédagogique. Une concertation élargie est nécessaire entre élus locaux, habitants et acteurs professionnels du cadre de vie (du notaire au concepteur, de l'artisan au distributeur de matériaux, etc...).

Outre les actions de sensibilisation, expositions, actions en milieu scolaire, le CAUE du Loiret coordonne un ensemble d'actions en vue de développer des projets de territoire avec ces deux pays, situés de part et d'autre de la Loire, afin de valoriser l'identité ligérienne et conforter sa cohérence :

- une formation « accompagnement » a été proposée aux concepteurs, commerciaux et constructeurs pour leur permettre de formaliser une offre lisible pour le particulier, en liaison avec les attentes des élus locaux ;
- un concours sur le thème de la maison haute qualité environnementale va être lancé afin de pallier l'absence d'offre alternative à la maison individuelle standardisée ;
- des journées de débats et de visites à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés sont organisées sur les thèmes suivants : extensions urbaines et développement durable, valorisation des espaces publics, gestion des espaces verts, utilisation du bois dans la construction...

(1) OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat



orienter

Le projet de développement durable de la ville de Vineuil au service de démarches d'aménagement concertée entre partenaires publics et privés.



ZAC Haute Qualité Environnementale et projet de développement durable à Vineuil

Témoignage d'Emmanuel Brochard, Directeur, CAUE de Loir-et-Cher

La ville de Vineuil (7 000 habitants) a adopté une démarche de développement durable pour élaborer son PLU et lancer plusieurs opérations d'aménagement. Il s'agit de définir un projet politique global pour l'accueil de 1 000 habitants supplémentaires en 2015.

Espace ligérien bâti sur un éperon au sud de Blois entre la Loire et le Cosson, aux portes de Chambord, autrefois occupée par des vignes en terrasse, la ville s'est développée de manière fragmentée et linéaire sur le territoire, gaspillant de l'espace sous les effets conjoints de la pression foncière de l'agglomération et de la déprise agricole.

Deux ZAC ont été lancées en partenariat avec des aménageurs privés : la ZAC du Paradis (11 ha) recompose le centre-ville autour de l'habitat et du commerce (groupe Valloire), la ZAC des sablons avec un centre commercial de 33 000 m² autour d'un hypermarché (Auchan) déplacé. La volonté communale est de réussir les greffes sur le tissu existant avec des principes de développement urbain qualitatif (circulations douces, préservation de l'environnement, démarche HQE dans l'urbanisation et l'habitat, certification environnementale pour la zone commerciale).

Parallèlement, une charte paysagère est mise en place pour la gestion d'un vaste parc et des terres agricoles péri-urbaines, espaces ouverts qui structurent le paysage de la vallée de la Loire. Une progressivité de 100 habitants nouveaux par an a été fixée pour ne pas asphyxier les équilibres existants.

Pour en savoir plus :

CAUE de Loir-et-Cher - 1 avenue de la Butte 41000 Blois
Téléphone 02 54 51 56 50 - caue41@fncaue.asso.fr

restaurer

Les levées de Loire sont de véritables monuments patrimoniaux. La qualité de leur entretien participe à la qualité de nos paysages.



L'entretien des levées et génie végétal

Témoignages de Pascal Cabaret et Didier Vivet, DDE du Loir-et-Cher

Pour faciliter l'entretien des levées, la DDE du Loir-et-Cher a été conduite à aménager des chemins en bord de Loire nécessitant une stabilisation des berges sur certains secteurs.

Compte tenu de la qualité écologique du fleuve, de l'impact potentiel sur l'environnement et le paysage, le génie végétal s'est imposé pour réaliser ces aménagements. Sa mise en œuvre, définie par le cabinet d'expertise « RIWE », a nécessité l'apprentissage des techniques de base développées dans le guide de protection des berges de Bernard Lachat, et de leurs interactions avec le fleuve. L'objectif est de permettre la reproduction de la logique d'évolution de la végétation des bords de Loire, tirant profit de manière naturelle de la dynamique fluviale.

Depuis 1997, dès lors que les contraintes hydrauliques le permettent, le recours au génie végétal est devenu quasi systématique dans les travaux d'entretien ou de restauration du lit nécessitant une protection contre l'érosion des berges. Aujourd'hui, 3 800 mètres de berge sont protégés dans le département du Loir-et-Cher avec ces techniques.

Les plus utilisées sont :

- le fascinage;
- le tressage;
- le bouturage ou le lit de plançons;
- l'utilisation d'arbres morts comme déflecteurs de courant;
- l'engazonnement.

Ces techniques ont été adaptées au contexte rencontré et sont souvent combinées entre elles. Le choix du procédé utilisé est fonction de paramètres tels que :

- la hauteur de berge ou de remblai à protéger;
- la hauteur d'eau minimale;
- la vitesse du courant;
- la nature du matériau constituant la berge ou le remblai.

Dans la réussite des projets, la prise en compte de l'échelle du temps est essentielle. Il faut en effet combiner des facteurs parfois contradictoires comme la période de réalisation qui doit permettre le travail des engins et en même temps correspondre au repos biologique des végétaux.

Une autre difficulté rencontrée est le décalage de plusieurs mois, voire plusieurs années entre la réalisation des travaux et l'efficacité optimale du dispositif. Enfin, il faut aussi conserver à l'esprit qu'un entretien régulier sera nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages réalisés.

Pour en savoir plus :

DDE 41 - 17 quai de l'Abbé Grégoire 41012 Blois Cedex - Téléphone 02 54 55 75 00



restaurer

Les cales et les quais sont des éléments de paysage qui ponctuent la Loire de leur architecture minérale. Leur réhabilitation représente un atout important de qualification du paysage culturel fluvial.



Les cales et les quais de Loire

Témoignage de Nicole Le Nevez, Secrétaire général du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents

Apparemment très solides, les cales et les quais de Loire résistent cependant mal à l'abandon, l'absence d'entretien et aux aménagements peu valorisants. Mémoire d'une activité aujourd'hui disparue, ils témoignent d'un trafic commercial important.

Plusieurs études, recherches d'archives et expertises ont aussi révélé l'intérêt d'une restauration de ces éléments architecturaux négligés depuis de longues années.

L'objectif du Conservatoire a été de permettre la préservation et leur valorisation dans le respect des valeurs historiques, esthétiques, cognitives, d'ancienneté des ouvrages.

Convaincu de l'intérêt de maintenir ce patrimoine en bon état, tant pour leur fonction de protection contre les eaux quand cela est le cas, que pour leur utilisation pour des besoins locaux (navigation légère, pêche et lieu de promenade, animation), le Conservatoire a proposé au Conseil régional et aux Conseils généraux une politique de restauration des cales et des quais ligériens qui répond aux préoccupations de valorisation patrimoniale (respect des matériaux, de la forme de l'ouvrage, des contextes paysagers, géographiques et historiques).

Dès 1995, la restauration des quais s'est trouvée inscrite au Contrat de plan. Aujourd'hui elle figure au Programme interrégional Loire Grandeur Nature 2000-2006.

Les propositions du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents visaient des opérations qui répondent aux préoccupations de valorisation patrimoniale et de renforcement de la sécurité.

La procédure comprend :

- deux phases : une étude préalable obligatoire puis des travaux de restauration ;
- un plan de financements précis (Conseil régional, État, Conseils généraux) ;
- une association avec VNF pour les autorisations administratives ;
- un suivi par un ensemble de partenaires financiers et techniques sous l'impulsion du Conservatoire.

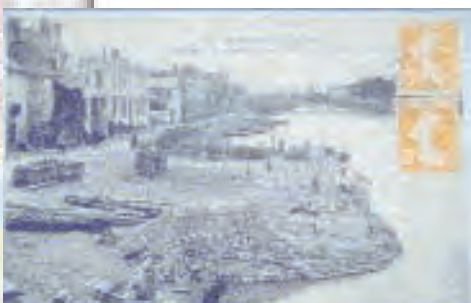
La maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.

26 opérations de restaurations ont eu lieu depuis 1995.

De plus pour sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique, le Conservatoire a développé des supports d'information : une plaquette de présentation, un Cahier, une exposition et une plaquette exposant les principes d'entretien ainsi qu'un grand nombre de réunions.

Pour en savoir plus :

Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents
Hôtel de région 44966 Nantes cedex 9 - Téléphone 02 51 86 00 86 - www.corela.org



restaurer

Pour maintenir la biodiversité et garantir l'entretien des paysages des Vallées Angevines*, les éleveurs ont lié leurs systèmes de production (importance de l'herbe pour leur troupeau allaitant), leur produit viande bovine et leur engagement agri-environnemental.



L'Éleveur & l'Oiseau, une alliance originale

Témoignage d'Odile Chancerelle, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire

Tout a commencé dans les années 1990, par la mobilisation des acteurs locaux pour protéger leurs vallées inondables menacées par la déprise agricole et les plantations de peupliers. Ces grandes zones herbagères permettent l'extension des crues et accueillent une exceptionnelle diversité biologique. La présence du râle des genêts, oiseau rare nichant dans ces prairies, a renforcé l'élaboration de mesures agri-environnementales. Ces contrats destinés aux exploitants agricoles ont pour objectif de maintenir des surfaces en prairie et de réaliser une fauche tardive plus favorable.

L'alliance de l'éleveur et l'oiseau

Dans cet élan, des agriculteurs se regroupent en association « Éleveurs des vallées angevines » pour pérenniser leurs exploitations et être partie prenante des décisions de la zone. Soutenus par le Conseil général de Maine-et-Loire, l'ADASEA et la Chambre d'agriculture ils déposent la marque « L'Éleveur & l'Oiseau, le bœuf des vallées » pour améliorer la valorisation de leur produit viande bovine, issu des troupeaux allaitants. La commercialisation à proximité du lieu de production s'est faite avec l'engagement de chacun, distributeur et éleveur. Elle offre au consommateur l'atout d'une viande différenciée par son origine et par ses qualités gustatives.

Des intérêts partagés

Cette démarche met en évidence l'originalité du métier d'éleveur des vallées : vivre au rythme des rivières, s'adapter, être éleveur et entretenir le milieu en le respectant. Ainsi ces éleveurs partagent avec passion leurs savoir-faire et leur territoire. Ces échanges privilégiés établis avec les différents partenaires et le grand public renforcent la reconnaissance du travail entrepris. En effet depuis la mise en place des mesures agri-environnementales la situation a réellement changé au niveau de l'entretien (maintien des exploitations, diminution des friches), des plantations de peupliers (réglementation des boisements) et pour les habitats botaniques et ornithologiques sauvegardés. L'évolution observée est prometteuse reste toutefois à installer durablement.

*En Maine et Loire, les Vallées Angevines correspondent à la vallée de la Loire et Basses Vallées Angevines (23000 ha).

Pour en savoir plus :

Chambre d'agriculture du maine-et-Loire
Secteur Productions Animales - La Quantinière 49800 Trelazé - Téléphone 02 41 33 61 26

restaurer

Maintenir des paysages ouverts et entretenir les rives de la Loire demande la réintroduction volontaire d'économies agricoles anciennes. Des actions expérimentales sont menées par les chambres d'agriculture.



Le pastoralisme en rives de Loire : expérimentation et intérêt du pâturage

Témoignage de Jean-Pierre Fortin, Chargé de mission, Chambre d'agriculture du Loiret

L'opération « pastoralisme » est destinée à entretenir et à maintenir ouverts les paysages proches de la Loire. La présence du fleuve et le caractère d'inondabilité ont favorisé une richesse faunistique et floristique caractéristique d'un espace patrimonial identifié par de nombreux classements et inscriptions.

Pourquoi le pastoralisme ovin ?

Le pastoralisme, mode d'économie fondé sur les pratiques extensives d'élevage, est particulièrement approprié aux conditions de vie des milieux difficiles. La disparition du pâturage traditionnel exercé couramment autrefois tout au long de la Loire se traduit par la fermeture des paysages et de l'accessibilité au fleuve. Les friches s'étendent et seules quelques espèces végétales (ronces, orties...) et animales (lapins...) survivent, voire prolifèrent. Les saules, les peupliers et les prunelliers croissent ensuite très vite.

Une expérimentation sur 2 sites, Guilly et Dampierre-en-Burly

L'introduction du pâturage ovin transhumant des bords de Loire, en complément du travail d'entretien fait par l'homme, vise à préserver les ouvertures sur le fleuve et la diversité biologique des milieux. Menée à titre expérimental depuis 1996 sur deux sites écologiquement remarquables (Guilly et Dampierre-en-Burly), l'opération a permis d'obtenir les références nécessaires à la conception d'un aménagement de l'espace insérant une conduite économique d'élevage.

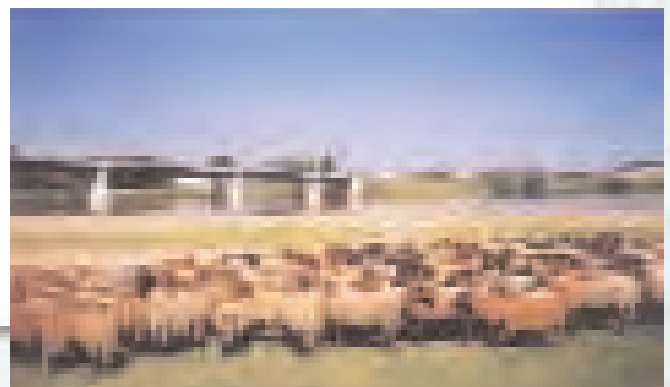
Une opération partenariale

Ce projet tient à la volonté de personnes et d'organismes de collaborer dans un large partenariat pour mettre en œuvre une action territoriale mesurable basée sur des intérêts partagés. C'est dans cette perspective qu'est née l'association pour le pastoralisme dans le Loiret chargée d'organiser le pâturage des sites avec les troupeaux de races choisies selon leurs qualités, en fonction du contexte local, et d'observer leur comportement et leur capacité à exploiter un milieu sensible.

Les suivis scientifiques des sites et l'accompagnement technique des animaux donnent des résultats positifs, notamment sur l'évolution de la flore, et conduisent à rechercher ensemble les moyens d'installer durablement une activité pastorale qui contribuerait à gérer la qualité des paysages ligériens.

Pour en savoir plus :

Chambre d'agriculture 45 - 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 Orléans cedex 9 - Téléphone 02 38 71 90 10



restaurer

La création d'évènements sur des lieux publics ouvre à nouveaux usages des lieux et préfigure, ainsi, les aménagements paysagers de demain.



Le Festival de Loire d'Orléans : rendre vie aux quais et rives de Loire

Témoignage de Yves Dupont, Adjoint au maire d'Orléans, délégué aux espaces verts et aux espaces ligériens

Au-delà de la magie du rassemblement exceptionnel de vieux gréements ligériens, de la féerique mise en lumière du site et la qualité des prestations artistiques, c'est la vision éphémère des quais requalifiés et appréhendés comme nouvel espace public propre à la promenade et aux loisirs, qui incita 150 000 visiteurs à se presser sur le site du premier Festival de Loire d'Orléans.

Depuis 150 ans, ces quais avaient été oubliés, abandonnés au tout automobile, ce qui a induit la création de la route nationale 152 au fort trafic et l'autorisation tacite d'un stationnement de 500 véhicules en bord de fleuve, masquant du même coup toute trace du passé glorieux du port d'Orléans.

En proposant de redonner vie aux quais d'Orléans, avec l'aménagement d'espaces de restauration, de loisirs et de navigation, la neutralisation totale de la circulation, la ville donna avec ce Festival de Loire le départ d'une nouvelle prise de conscience collective. L'urgente nécessité de reconquérir et valoriser ce paysage urbain tellement inscrit dans l'histoire de la ville, nous incita à développer de nouvelles priorités. Au lendemain de cet événement qui remporta un grand succès populaire, le stationnement automobile fut interdit sur les quais au profit de l'installation de 7 promontoires en bois pour admirer la Loire. L'Agglo Orléans Val de Loire, en poursuivant son ambitieux projet Loire/Trame Verte attache désormais une attention toute particulière à l'animation des quais, au cadre de vie (déclassement de la route nationale, requalification des espaces).

Le Festival de Loire, véritable symbole d'une nouvelle appropriation des quais et de la Loire par le public, a permis de mettre au grand jour la valeur paysagère et patrimoniale d'un site totalement urbanisé. A l'aube du XXI^e siècle, de nouveaux enjeux sont en marche pour les bords de Loire : garantir un développement pérenne et une qualité des nouveaux espaces reconquis dans le respect de l'équilibre économique et environnemental.

Pour en savoir plus :

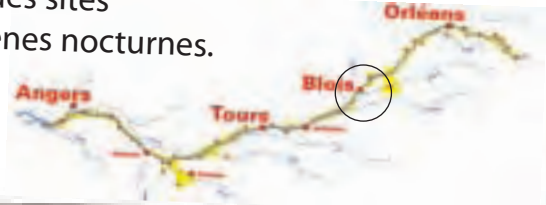
Yves Dupont, Adjoint au maire - Téléphone 02 38 79 23 05 - ydupont@ville-orleans.fr

Catherine Bernard, responsable du projet Festival de Loire, Direction des relations extérieures ville d'Orléans, Téléphone 02 38 79 22 66 - cbernard@ville-orleans.fr



restaurer

La mise en lumière des lieux remarquables est une façon de restituer les qualités de composition paysagère des sites patrimoniaux ligériens par des mises en scènes nocturnes.



Le Plan Lumière de Blois

Témoignage de Jean-Lucien Guenoun, Directeur du service départemental d'architecture et du patrimoine du Loir-et-Cher

Blois, ville bâtie telle un amphithéâtre sur la Loire, selon les termes de Jean de la Fontaine puis de Victor Hugo, offre une superbe composition urbaine, qui se découvre dans toute sa majesté depuis la rive gauche de la Loire. Afin de mettre en scène une vision nocturne de la ville, et d'éclairer de manière juste et selon un tableau d'ensemble ce vaste panorama, a été décidée il y a quelques années, l'étude d'un « plan lumière ». En effet, à la manière d'une partition musicale, où l'effet sonore tient de la juste harmonisation et mise en nuances des différents instruments et de leur sonorité propre, la création d'un paysage nocturne, pour obtenir son effet maximal, appelle une étude qui coordonne les différents éclairages monumentaux et urbains, pour ne pas créer de monotonie, ou que tel édifice ne gâche pas l'effet de tel autre, par un éclairage trop similaire, ou trop marqué par rapport au tableau d'ensemble.

C'est ainsi que depuis la Loire et le pont Jacques Gabriel, éclairé doucement par fibres optiques parfaitement intégrées à sa structure à la fois sobre et élégante, ont été mis en lumière par couples, à l'est, la cathédrale, point d'orgue lumineux perché en hauteur, et l'ancien évêché, dans son ombre, relevé par une mise en lumière raffinée et plus graphique des encadrements de fenêtre, et à l'ouest, les soubassements du château, la tour du Foix et la façade ouest (Gaston d'Orléans), en attendant la mise en lumière prévue plus graphique, de Saint-Nicolas-Saint-Laumer.

A l'intérieur de la ville, le traitement des degrés du château, vise à créer une atmosphère subtile. Réflexion globale permettant d'éviter le cas par cas et la disparité, ou la cacophonie lumineuse, l'étude du plan lumière permet ainsi de phaser et de doser les effets lumineux, selon une cohérence qui est la clef de la réussite, et vise à intégrer à terme, l'ensemble de l'éclairage de la ville et de ses rues, sans avoir pour autant à surenchérir sur la puissance lumineuse.

Pour en savoir plus :

SDAP du Loir-et-Cher - 17 quai de l'Abbé Grégoire 41000 Blois
Téléphone 02 54 55 76 80 - jean-lucien.guenoun@culture.gouv.fr



aménager

Les agriculteurs comptent parmi les principaux aménageurs des paysages ligériens. Les chambres d'agriculture travaillent à harmoniser paysages et qualité des terroirs.



L'intégration paysagère des bâtiments agricoles

Témoignage de Pierre Garidou, ancien Directeur et Yves Delcroix, Conseiller paysage de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

A l'initiative de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, un travail de réflexion, regroupant des représentants de la Direction départementale de l'équipement, de la Direction départementale de l'agriculture et du Conseil général, ainsi que les prescripteurs des agriculteurs, a défini le contenu d'un document pédagogique de référence relatif aux bâtiments agricoles insérés au paysage.

Celui-ci a été finalisé avec le concours d'un architecte, Frédéric Lemonne, et d'une paysagiste, Anne Velche, sous l'égide d'un groupe de pilotage. Ce guide constitue la référence permanente de l'administration et des prescripteurs auprès des agriculteurs. Il a contribué à resserrer les approches des uns et des autres dans un souci d'harmonie et de conciliation des intérêts généraux.

Pour les agriculteurs, ce document a permis d'infléchir le choix des coloris ainsi que le fractionnement des volumes des bâtiments avec une recherche plus harmonieuse des formes ; cette tendance essaime par mimétisme. Les constructeurs s'ouvrent aussi à ces options, notamment en ce qui concerne les coloris. Enfin le bois, perçu comme matériau noble, prend place progressivement. Ce document constitue, sans aucun doute, un outil pédagogique de référence pour tout prescripteur et se situe en amont de toute décision d'investissement. Tel était son objectif.

Si les bâtiments agricoles contemporains sont le reflet d'une économie locale, leur présence dans les paysages sont l'identité d'un territoire.

La démarche de « l'Arbre dans le paysage rural de touraine » initiée par le Conseil général d'Indre-et-Loire et relayée par la Chambre d'agriculture contribue à cette mise en œuvre du minéral et du végétal en vue de qualifier ces paysages ruraux. Arbres isolés, bosquets, haies basses ou de hautes tiges vont mettre en valeur le bâti agricole et renforcer l'identité paysagère par le choix d'essences locales.

Ainsi en 2003 et 2004, plus de 60 km de haies ont été plantées. 115 exploitants agricoles du département ont bénéficié des conseils de la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'insertion paysagère des sièges d'exploitation.

Pour en savoir plus :

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire - 38 rue Augustin Fresnel BP 139 - 37171 Chambray-les-Tours cedex
Téléphone 02 47 48 37 37 - Yves Delcroix, Conseiller paysage et Jean Louis Chopineau, Conseiller forestier



aménager

Renforcer l'attractivité des territoires, c'est, aussi, créer des conditions paysagères d'accueil des entreprises. Le réseau des chambres départementales de commerce et d'industrie en fait une priorité d'action.



Parc d'activités paysager et développement durable

Témoignage de Xavier Casassus, Directeur du développement et Philippe Brossillon, Urbaniste, Chambre de commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher

La cci du Loir-et-Cher aménage sur l'unique entrée autoroutière de l'agglomération blésoise une zone d'activités hors du commun : le parc A 10. En effet, sur ses 80 ha de superficie totale, 40% ont été réservés spécifiquement à la création d'espaces verts structurants, avec mise en prairies (10 ha) et boisement de type beauceron (20 ha). Le bois a bénéficié en particulier d'une sélection d'essences arbustives exclusivement dans le patrimoine floristique local. Les 100000 plants choisis ont été mis en terre il y a 7 ans avant même la mise en place des premières routes de la zone.

Le parti d'aménagement du parc d'activités consiste à opposer de part et d'autre de la voirie structurante (route nationale) boisement et front bâti fort. Les hauteurs des bâtiments, les implantations sur voie, les clôtures et les coloris ont été parfaitement définis dans les règlements d'urbanisme. Les acquéreurs de terrains sont sensibilisés à cette problématique dès les premiers contacts établis.

La stratégie de la cci du Loir-et-Cher de créer ce parc paysager, étroitement associé à des activités économiques (industries, tertiaires et logistiques) et d'y imposer des règles d'implantation rigoureuses montre sa volonté de s'inscrire dans une démarche volontaire de développement durable.

Il a séduit aussi les entreprises soucieuses du cadre de vie qui commencent à répondre positivement afin de profiter d'une implantation exceptionnelle. C'est ainsi que les 3 cliniques de Blois ont opté pour ce site afin de regrouper leurs activités et leurs moyens au sein d'une seule polyclinique.

Enfin, ce choix offre à la collectivité une garantie d'entrée de ville de qualité et la possibilité de rétrocession à terme de l'espace floristique et faunistique, en vue de favoriser des activités culturelles ou de loisirs.

Pour en savoir plus :

Chambre de commerce et d'industrie - 16 rue de la Vallée Mailland 41018 Blois cedex
Téléphone 02 54 44 64 00 - xcasassus@loir-et-cher.cci.fr - pbrossillon@loir-et-cher.cci.fr



aménager

S'assurer d'une bonne intégration paysagère et environnementale des anciennes zones d'activités situées à l'entrée de nos villes et qui participent à renforcer l'attractivité économique de notre territoire, c'est aussi une priorité d'action pour le réseau consulaire.



Le traitement paysager et environnemental des anciennes zones d'activités, l'exemple sur la commune de Tavers (45)

Témoignage de Claude Lancrenon, Directeur de la prospective régionale, Chambre de commerce et d'industrie du Loiret

Tavers, commune de 1 200 habitants, accrochée aux coteaux, qui surplombe le vallon du Lien, affluent de la Loire, est un site remarquable. Elle est située dans la Vallée des Rois, à proximité immédiate de Beaugency, ville médiévale et royale. Dès les années 60, des PME et des PMI s'installent en bordure de la RN152. Ce tissu économique local s'est renforcé dès 1990 avec la création d'une grande zone commerciale entre Blois et Orléans.

Malgré sa dynamique actuelle, la zone d'activités nécessite une mise en valeur de ses infrastructures et un travail paysager soigné pour assurer son développement et une meilleure intégration paysagère.

La Chambre de commerce et d'industrie du Loiret et la commune de Tavers ont mis en place une procédure pour atteindre ces objectifs. La base de cette procédure est la dynamique partenariale en associant entreprises, commune, le pays Loire-Beauce, le Conseil général, la région Centre et les services de l'État.

De cette requalification s'engage un processus qualitatif de traitement des espaces publics et privés qui valorise l'entrée de ville et améliore les conditions d'accueil des salariés et des visiteurs pour que cette zone devienne un parc d'activités attractif.

A partir de cet exemple, voire d'autres exemples, nous pourrions engager un processus analogue pour les parcs d'activités par département inscrits sur le périmètre. Ainsi, la requalification de la zone de Tavers doit être un modèle et un projet fédérateur des initiatives autour de la valorisation de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour en savoir plus :

Chambre de commerce et d'industrie du Loiret - 23 place du Martroi BP 2249 - 45012 Orléans
Téléphone 02 38 77 77 76 - amenagement@loiret.cci.fr



aménager

Les opérations de lotissement sont des éléments-clefs du paysage. La prise en compte de la qualité des lieux est la clef de pérennité de tout nouvel aménagement.



Le lotissement et greffe urbaine : l'exemple du clos de la Perchardière à Blaison-Gohier

Témoignage de Jean-Pierre Ducos, adjoint au Directeur, CAUE du Maine-et-Loire

57

Situé aux portes du bourg de Blaison en venant de Gohier, le lotissement communal inauguré en 1995 offre un parc de 6 logements locatifs réalisés par l'OPDHLM sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte concepteur de l'opération : Bruno Ducoq.

Cette réalisation s'inscrit sur un espace initialement découpé en 4 lots destinés à l'accession à la propriété. Malgré une qualité de site et un environnement préservé, l'éloignement du bourg par rapport à l'agglomération angevine est sans doute à l'origine de l'absence de candidats à la construction.

À partir de ce constat, la municipalité a souhaité engager une réflexion plus globale visant à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et intégrant les aspects qualitatifs des aménagements mais aussi l'étalement dans le temps de leur réalisation en fonction des capacités financières de la commune.

Deux orientations ont été retenues :

- l'aménagement du bourg et le traitement des espaces publics mettant en liaison l'église, la mairie, les logements locatifs réhabilités du centre-bourg ;
- la réalisation d'une première tranche de 6 logements locatifs à l'entrée du bourg.

Le succès de cette première tranche réalisée en 1995 a incité la municipalité à engager la réflexion pour une nouvelle tranche de 7 logements sur une parcelle également prévue au départ de l'opération en accession à la propriété.

Cette « greffe » urbaine s'est opérée dans un souci d'intégration des bâtiments à la trame architecturale existante tant par l'organisation et la volumétrie des constructions que par le choix des matériaux. Les aménagements paysagers, le traitement des circulations, des parkings et des espaces privatifs inscrivent l'opération dans un environnement rural et assurent une progression graduelle le long de la route de Gohier, des espaces agraires au centre-bourg.

Pour en savoir plus :

CAUE - Le Tertre au Jeu 49100 Angers - Téléphone 02 41 22 99 99 - caue49@wanadoo.fr



aménager

Le cyclotourisme est une des plus belles façons de découvrir et apprécier les paysages. Son développement actuel, local et international, entraîne des efforts de valorisation paysagère.



Paysages et cyclotourisme au Pays des Châteaux

Témoignage de Frédéric Durin, Chargé de mission, Syndicat mixte du Pays des Châteaux, Loir-et-Cher

Le Val de Loire, de façon globale, et, le Pays des Châteaux, en particulier, bénéficie de l'image flatteuse de «jardin de la France» qui s'est ancrée dans l'imaginaire collectif. L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a fait que renforcer cette image et donc l'attente des touristes.

La préservation et la valorisation des paysages représentent donc un volet essentiel de toute politique touristique, les visiteurs étant de plus en plus sensibles à l'image véhiculée par leur lieu de séjour. Un développement touristique durable ne peut se concevoir qu'à condition d'y intégrer une forte composante environnementale et paysagère.

Le Pays des Châteaux a conçu un réseau d'itinéraires cyclables de 300 km complémentaire de la Loire à vélo en choisissant des itinéraires empruntant des chemins ou de petites routes offrant des perspectives paysagères nouvelles.

Le Pays des Châteaux a demandé au CAUE de Loir-et-Cher de l'aider à définir une stratégie de valorisation paysagère le long de ces itinéraires.

Deux actions, relativement peu coûteuses, ont été initiées en 2004 :

- Le Pays a décidé, avec l'aide de la région Centre et du CAUE et en partenariat avec le lycée horticole de Blois, de planter 75 arbres isolés. Longtemps témoin d'usages agricoles, l'arbre isolé peut être aussi point de repère, jalonnement d'un itinéraire, point d'ombrage pour les randonneurs. L'arbre isolé introduit aussi de nouveaux rapports d'échelle dans le paysage. Cette opération de plantation d'arbres isolés est aussi symbolique : elle exprime l'attention du Pays vis-à-vis du devenir de ses paysages et de l'image qu'ils véhiculent ;
- Le Pays s'est également associée à la Fédération de chasse de Loir-et-Cher pour fleurir 18 hectares de jachères faune sauvage le long des itinéraires cyclables ou des routes les plus touristiques de son territoire.

Pour en savoir plus :

Pays des châteaux - Mairie de Bracieux 41250 Bracieux - Téléphone 02 54 46 09 30 - www.chateauxavelo.com



aménager

La vallée de la Loire constitue un des atouts forts du développement touristique. La qualité du paysage, la majesté du site et l'attractivité des villages font de la Levée d'Anjou, un joyau du patrimoine ligérien.



La Loire à vélo sur la levée d'Anjou : l'intégration d'un équipement à son contexte paysager

Témoignage de Roland Fleuranceau, Direction des routes et des déplacements, Conseil général du Maine-et-Loire

Conscient des enjeux patrimoniaux et touristiques, le Conseil général s'est engagé dans une démarche de valorisation paysagère de la Levée d'Anjou (RD 952) entre Angers et Saumur, tracé de la Loire à vélo en Maine-et-Loire. Le comité de pilotage associe aux élus l'ensemble des partenaires publics et associatifs concernés : service départemental de l'architecture et du patrimoine, direction régionale de l'environnement, le Conservatoire régional des rives de la Loire, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Sauvegarde de la Loire angevine, le service maritime et de navigation, la direction départementale de l'équipement, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, le Comité départemental du tourisme et la Mission Val de Loire patrimoine mondial.

Les orientations majeures ont été validées en juin 2003 par l'Assemblée départementale :

- faire de la Levée d'Anjou un circuit touristique de découverte de la Loire ;
- favoriser la circulation douce en intégrant le projet de la Loire à vélo ;
- améliorer la sécurité routière en aménageant les traversées d'agglomération.

L'insertion de la Loire à vélo dans le site environnemental sensible de la Loire devait être traitée spécifiquement et nécessitait une étude paysagère pour apporter des réponses opérationnelles, notamment sur les secteurs de renforcement du pied de levée par enrochements.

La maîtrise d'ouvrage départementale a proposé une démarche fondée sur la négociation et l'adaptation pour harmoniser deux courants de pensée, celui d'un projet conforme à la charte d'aménagement de la Loire à vélo avec une exigence de qualité de roulement et de gabarit, et celui d'une préservation du site, pouvant induire une impossibilité d'aménager.

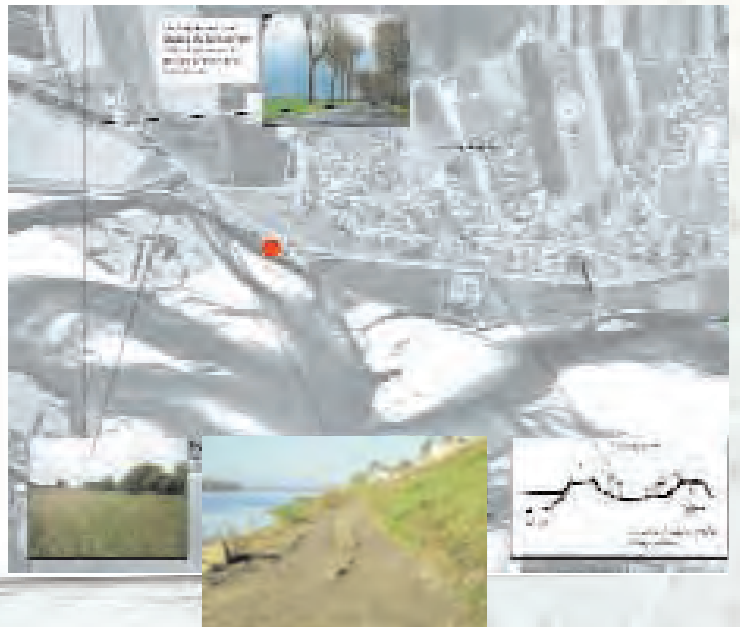
La qualité de la concertation, la capacité d'écoute des partenaires a permis de définir une solution partagée par tous les partenaires :

- validation du principe d'accès des vélos sur le site ligérien entre la levée d'Anjou et la Loire ;
- adoption d'un principe d'aménagement préservant le caractère naturel du site à adapter au cas par cas ;
- accompagnement du projet et des phases ultérieures de travaux par le comité technique.

Les premiers travaux sur la levée d'Anjou pourront être engagés en 2006 (financement 40% département / 60% région).

Pour en savoir plus :

Conseil général, Direction des routes et des déplacements, pôle aménagement et gestion du réseau
15 rue Hanneloup BP 4104 - 49041 Angers cedex 01
Téléphone 02 41 81 49 78 - rfleuranceau@cg49.fr



renouveler

Après plus d'un siècle d'oubli, les villes ligériennes renouent avec leur fleuve et réfléchissent leur développement en harmonie avec leurs paysages fluviaux.



L'AggLO s'ouvre à la Loire : le grand projet Loire-Trame verte

Témoignage de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Le grand projet Loire-Trame verte, projet phare du projet d'AggLO, permettra à la Loire, inscrite au patrimoine Mondial de l'UNESCO, de devenir dans les années à venir, le symbole et l'image de notre agglomération.

Avec le grand projet Loire-Trame verte, chaque bourg s'ouvrira sur le fleuve et ses espaces naturels :

- en valorisant et aménageant certains sites ;
- en développant de nouveaux usages pour la Loire, le Loiret et le canal ;
- en mettant en œuvre des actions et des animations culturelles, environnementales, touristiques et économiques.

Ce projet ambitieux, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, c'est tout simplement une passion pour un fleuve, et le désir de le partager avec tous les habitants de l'agglomération orléanaise.

Aujourd'hui, des actions jugées d'intérêt communautaire sont en cours de réalisation ou déjà réalisés à l'échelle de l'agglomération et concernent :

- le Parc de Loire : aménagement des quais (ouvrir les quais à la promenade et aux loisirs). C'est dans cet objectif que la Place de la Loire a été réalisée, création d'un parc nature...
- les itinéraires cyclables de loisirs et de tourisme ;
- l'aménagement des rives de la Loire et de ses affluents et du canal.

La réflexion sur la valorisation du patrimoine ligérien s'intègre à une réflexion plus large, sur l'ensemble de l'agglomération, pour constituer une trame verte, et permettre à la nature de pénétrer dans chaque ville, chaque bourg. Cette approche doit permettre de tisser un réseau vert de parcs, chemins, espaces naturels, voies plantées.

Des itinéraires cyclables pour découvrir ou redécouvrir l'agglomération :

- Loire à vélo : financé à 60 % par la région, 20 % par l'AggLO et 20 % par le Conseil général ;
- Coulée verte : itinéraire reliant la Loire au Loiret à travers les paysages urbains et agricoles du Val d'Orléans ;
- des boucles à vélo dont une en forêt (il est prévu 12 km d'itinéraires de découverte en famille de la forêt d'Orléans, ses étangs, ses richesses...).

Pour en savoir plus :

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - 5 place du 6 juin 1944 - 45000 Orléans
Téléphone 02 38 78 75 75 - www.agglo-orléans.fr



renouveler

Une action paysagère demande une approche transversale et intercommunale. Le cadre de décision le plus efficace est celui de la contractualisation entre collectivités territoriales.



Le contrat patrimoine-Loire de la Communauté d'agglomération de Tours

Témoignage de Céline Tanguay, Paysagiste, Agence de développement de l'agglomération de Tours

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 31 du contrat de Plan État-Région, les communes de Tour(s)plus et le Conseil régional du Centre ont signé le 24 avril 2003 un programme d'actions afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et culturel du val tourangeau.

L'agglomération s'est déjà mobilisée afin de valoriser son espace ligérien. Toutefois un rapide diagnostic montre que des actions complémentaires s'avèrent indispensables afin d'aboutir à un véritable projet cohérent et pertinent à l'échelle du territoire communautaire.

Ainsi, on peut constater :

- des ruptures de continuité dans les cheminements existants (piétons et cyclables);
- que des éléments du patrimoine ligérien, notamment les ouvrages en pierre (faute d'entretien) se dégradent;
- que divers points de vue sur le fleuve méritent d'être mis en valeur;
- que les activités et les animations fluviales sont très peu nombreuses, faute d'infrastructures (pontons...);
- que les accès au fleuve sont parfois mal identifiés ou non lisibles dans l'organisation urbaine actuelle.

C'est pourquoi, Tour(s)plus a choisi d'organiser son programme d'actions en fonction des thématiques suivantes :

Travailler les relations avec le fleuve et développer la batellerie :

- recréer les continuités de cheminement en bordure des cours d'eau afin de disposer d'un réseau continu et maillé.
- affirmer les relations nord/sud en direction du fleuve (traitement au sol, éclairage, mobilier, passerelle...);
- mettre en scène les rampes et tout autre point d'accès au fleuve;
- animer le fleuve et développer un pôle batellerie.

Valoriser le patrimoine ligérien :

- réhabiliter le patrimoine bâti et le patrimoine fluvial;
- ouvrir et aménager les perspectives visuelles sur le fleuve.

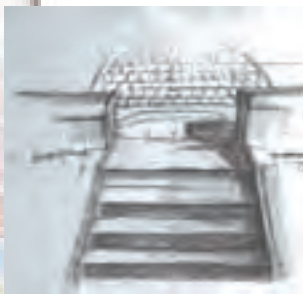
Résorber les points noirs paysagers.

- retrouver la diversité des usages : la navigation et le tourisme fluvial (aménagement de cales à bateaux...);
- mettre en œuvre le plan lumière.

Développer l'histoire et la connaissance du milieu ligérien.

Pour en savoir plus :

Agence de développement de l'agglomération de Tours - 56 avenue Marcel Dassault BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone 02 47 71 70 70



renouveler

Le développement des villes ligériennes s'organisent autour de vastes parcs péri-urbains, le végétal devient un élément essentiel de qualité des espaces publics.



Renouveler les références paysagères

Témoignage de Jean-Paul Pigeat, Directeur du Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage de Chaumont-sur-Loire.

Le Conservatoire International des parcs et jardins et du paysage de Chaumont-sur-Loire est né en 1992 de la volonté du Ministère de la culture et de la région Centre. Il a pour mission de développer la création en matière de jardin et de paysage.

Il le fait par trois types d'activités complémentaires :

- le festival international des jardins présente chaque année une trentaine de jardins créés par des paysagistes et artistes venus du monde entier. Chaque jardin est une sorte de laboratoire d'idées nouvelles, de techniques inusitées, d'associations originales de plantes. Le festival a permis l'émergence de très nombreux jeunes créateurs qui ont changé la physionomie de la création paysagère en Europe;
- le centre de formation permet de transmettre les innovations du festival et les connaissances du réseau professionnel international construit de puis 1992. Les formations courtes s'adressent aux employés des services techniques et couvrent tout le champ du fleurissement et de la création des jardins. Les formations longues s'adressent aux cadres des collectivités territoriales et sont orientées vers l'urbanisme et le paysage et plus particulièrement l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Certaines de ces formations sont diplômantes (DESS, formation CNAM);
- le bureau d'études met en pratique les expériences menées dans le cadre du festival et des formations. Des chantiers expérimentaux sont réalisés chaque année à partir des études menées: Festival des Deux Rives à Strasbourg en 2004, Jardin de la communauté urbaine de Lille en 2005, programmation des Terrasses de Nanterre en 2005, etc.

Ces trois activités complémentaires ont permis de donner une nouvelle image de la création paysagère en France: un ensemble de métiers décloisonnés qui vont de la pépinière à l'urbanisme, une créativité renouvelée, une valorisation des métiers du paysage.

Pour en savoir plus :

Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage - ferme du château 41150 Chaumont-sur-Loire
téléphone 02 54 20 99 22 - www.chaumont-jardin.com

Festival International des Jardins 2004 / Mayer-Le Scanff



Festival International des Jardins 2004 / Yann Monel



Handwritten notes on the left side of the page, including the word "Monday" and several lines of illegible cursive text.



Mission Val de Loire

81 rue Colbert BP 4322 - 37043 Tours cedex 1
Téléphone 02 47 66 94 49 - Fax 02 47 66 02 18
smi@mission-valdeloire.fr
www.valdeloire.org

© Décembre 2004 - Conception et réalisation Christophe Bonté
Photos : P. Aucante - E. Chrétien - P. Duriez - J-P. Klein - R. Ligonnière - L. Massillon



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL

